

OFIS store Shopping. No limit.

Ordinateur GX 760 + Imprimante HP 1515

145.000 CFA

STOCK LIMITE

LibreOffice + Antivirus Microsoft Offers

01 600 00 00 | Bd Sassou Nguesso, MPILA (En diagonale CFAO)

LA SEMAINE AFRICAINE

64^{ème} année

www.lasemaineafricaine.net

N° 3562 du Vendredi 22 Janvier 2016 - 64^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 - CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06.678.76.94 / 05.528.03.94 / 06.889.98.99 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Comité national du dialogue social

Gouvernement et partenaires sociaux sur une ligne d'espoir



Florent Ntsiba. (P.10)

Point de vue

Le noble combat des femmes congolaises: constatations et perspectives

(P.15)

Gouvernance électorale

La réforme de la loi électorale institue une Commission électorale nationale indépendante (Ceni)

(P.3)

Election présidentielle du 20 mars 2016

Des soutiens de poids au président Denis Sassou-Nguesso!

(P.3)

Ministère de la Communication et des médias, chargé des relations avec le parlement



Thierry Lézin Mougalla.

(P.5)

En 2016, lancement de la T.n.t, de Télé Congo jeunesse et création de l'I.s.m.i.c

Haut conseil du dialogue public-privé

Le dialogue public-privé, un des principaux axes de l'action gouvernementale

(P.7)

Réaction du Ministère de l'enseignement primaire et secondaire, de l'alphabétisation, de la jeunesse et de l'éducation civique à l'interview du maire de Ouesso

«L'école de la nouvelle République que nous prônons est indissociable du respect des valeurs de brassage et du vivre ensemble»

(P.7)

Séjournes à Pointe-Noire, sans dormir n'importe où ! Choisissez

OKEN PALACE HOTEL



Fédération M.a.r de Pointe-Noire

Micheline Potignon Ngondo a mobilisé les militants, pour l'appel à la candidature du président Denis Sassou-Nguesso

«Denis Sassou-Nguesso, candidat du M.a.r à l'élection présidentielle du 20 mars 2016. Citoyen congolais en avant», c'est ce qu'on pouvait lire sur la banderole placée haut derrière la tribune d'honneur érigée pour la circonstance, dans la salle du Forum Mbongui, dimanche 17 janvier 2016, lors de l'assemblée générale extraordinaire des membres du bureau politique, des cadres, militants et sympathisants des six sections d'arrondissements de la commune de Pointe-Noire, couplée à celle du district de Tchiamba-Nzassi, de la fédération M.a.r de Pointe-Noire, que dirige Mme Micheline Potignon Ngondo, en présence de Valentin Tchibota, secrétaire général du M.a.r.



Potignon-Ngondo transmettant les messages et enveloppes financières à Valentin Tchibota.

Dans son allocution de circonstance, la présidente fédérale du M.a.r à Pointe-Noire a édifié l'assistance sur la tenue de l'assemblée générale extraordinaire. Elle a invité les cadres, militants et sympathisants à prendre massivement part à l'opération de révision des listes électorales en cours, pour garantir une victoire saine à Denis Sassou-Nguesso: «Notre assemblée générale se tient à un moment particulier de la vie politique nationale de notre pays. C'est pourquoi, en examinant le seul point inscrit à l'ordre du jour, à savoir: l'appel à candidature pour l'élection présidentielle de 2016, je vous invite à faire preuve de beaucoup de responsabilité et à demeurer dans la continuité de la fidélité de Jean-Baptiste Tati-Loutard, notre président-fondateur, avec Son Excellence Denis Sassou-Nguesso, suite à

l'engagement pris lors de nos derniers hommages, et de la poursuite des actions salvatrices par Roland Boui-



Des militants et sympathisants du M.a.r.

ti-Viaudo, notre président national. Ce point à l'ordre du jour, une fois débattu, nous emmène à prendre beaucoup

d'engagements. Le premier engagement à prendre, à mon sens, est celui de participer,

massivement, à l'opération de révision des listes électorales en cours, pour garantir une victoire saine à notre

candidat». Après cette invite, l'assistance a suivi la lecture des messages des différentes sections du M.a.r. Tous ces messages ont eu pour dénominateur commun l'appel au président Denis Sassou-Nguesso, à se présenter à l'élection présidentielle dont le premier tour se tiendra le 20 mars prochain. Notons que chaque section a déposé une enveloppe symbolique au bureau fédéral dont le montant n'a pas été révélé à la presse, en signe de contribution à la caution financière de leur futur candidat. Puis, le porte-parole du M.a.r, Kombo Bakala, a libéré, sous un tonnerre d'applaudissements, l'appel à candidature de la fédération M.a.r de Pointe-Noire, pour l'élection présidentielle du 20 mars 2016, en ces termes: «Considérant l'avènement

de la nouvelle République, à l'issue du referendum constitutionnel du 25 octobre 2015, dont le président Denis Sassou-Nguesso est l'artisan incontesté. Considérant les engagements de tous les militants du M.a.r, à poursuivre l'œuvre du président-fondateur du M.a.r, Ô combien immortel, Jean-Baptiste Tati-Loutard, compagnon et grand ami du président Denis Sassou-Nguesso; nous, cadres, militants et militantes du M.a.r de la fédération de Pointe-Noire, désignons,

unanimement, le président Denis Sassou-Nguesso comme le seul et unique candidat du M.a.r, conformément à la demande des sections d'arrondissements et du district de Tchiamba-Nzassi. Appelons le président Denis Sassou-Nguesso à faire acte de candidature, pour l'élection présidentielle du 20 mars 2016. Prenons le ferme engagement de mobiliser la base du parti pour une victoire écrasante de notre candidat, dès le premier tour». Recevant les messages et les enveloppes financières des mains de la présidente fédérale, Mme Potignon-Ngondo, Valentin Tchibota a, au nom du président national, empêché, pris acte de l'appel à candidature lancé par la fédération M.a.r de Pointe-Noire et promis de les remettre à qui de droit.

Equateur Denis NGUIMBI

OFFRES D'EMPLOIS

Une société de la place recherche:

- 1 spécialiste HSQE (Hygiène, Sécurité, Qualité, Environnement);
 - 1 Conducteur semi-remorque (4 à 5 ans d'expérience).
- Envoyer les dossiers de candidatures à l'adresse e-mail: transroadco@gmail.com ou les déposer au siège du journal La Semaine Africaine, sis en face du C.h.u de Brazzaville.

Délai de dépôt des candidatures: 45 jours, à partir de la publication de l'annonce.

Etude de Maître Salomon LOUBOULA
Notaire titulaire d'office en la résidence de Brazzaville
Immeuble «Résidence de la Plaine», 1er étage, Place marché de la Plaine, Centre-ville
Boîte Postale: 2927, Brazzaville, République du Congo
Téléphone: (00242) 06 677 89 61
E-mail: offinotasalom@yahoo.fr

ANNONCE LEGALE

TOTAL CONGO

SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION
AU CAPITAL DE 10.000.000 DE FRANCS CFA
SIEGE SOCIAL: RUE DE LA CORNICHE,
B.P: 1037, BRAZZAVILLE - REPUBLIQUE DU CONGO
RCCM BRAZZAVILLE N° RCCM CG/BZV/07 B 302

DEMISSION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DESIGNATION DE NOUVEAUX ADMINISTRATEURS, MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL, MISE A JOUR DES STATUTS

1. Suivant procès-verbal des délibérations du Conseil d'Administration de la société «TOTAL CONGOS.A.» du 24 novembre 2015, reçu en l'étude de Maître Salomon LOUBOULA, Notaire titulaire d'office en la résidence de BRAZZAVILLE et enregistré à la Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de la Plaine, à BRAZZAVILLE, le 04 décembre 2015, sous f° 218/24, n° 2934, le Conseil, après avoir pris connaissance de la démission de Monsieur Jonathan MOLAPO, Administrateur et Président du Conseil d'Administration, a décidé de désigner, sur proposition de l'actionnaire TOTAL OUTREMER, Monsieur Jean-Christian BERGERON, Directeur Opérationnel de la Zone Afrique Centrale de TOTAL MARKETING SERVICES/ Afrique Moyen-Orient, en qualité d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration de la société «TOTAL CONGO S.A.», pour la durée du mandat restant à courir de Monsieur Jonathan MOLAPO, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à se réunir en 2020.

2. Suivant procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Mixte de la société «TOTAL CONGO S.A.» du 25 novembre 2015, reçu en l'étude de Maître Salomon LOUBOULA, Notaire titulaire d'office en la résidence de BRAZZAVILLE et enregistré à la Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre

de la Plaine à BRAZZAVILLE, le 04 décembre 2015, sous f° 218/27, n° 2937, l'Assemblée Générale Mixte a ratifié les désignations, en qualité d'Administrateurs, de Monsieur Jean-Christian BERGERON, intervenue lors de la séance du Conseil du 24 novembre 2015, et de Monsieur Stéphane DECCUBER, intervenue lors de la séance du Conseil du 1er décembre 2014, pour les durées des mandats restant à courir de leurs prédécesseurs, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à se réunir en 2020;

Aussi, l'Assemblée Générale Mixte a décidé de la modification des dispositions de l'article 2 des statuts de la société «TOTAL CONGO S.A.», en y insérant les activités de boutiques, d'achat, de vente de marchandises et de prestation des services de restauration.

Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de BRAZZAVILLE, le 23 décembre 2015, sous le n° 15 DA 1179 et l'inscription modificative a été portée le même jour au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de BRAZZAVILLE, sous le numéro RCCM CG/BZV/07 B 302.

Pour insertion légale,
Brazzaville, le 13 janvier 2016
Maître Salomon LOUBOULA

MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE
CABINET
DIRECTION DES ETUDES ET DE
LA PLANIFICATION

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

Avis d'appel d'offres N°: 001/MEFDD/DEP/AON/F/2016 Fourniture de deux (2) véhicules tout terrain

Objet : AVIS PUBLIC D'APPEL D'OFFRES

- Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu un crédit de l'Agence Française de Développement (AFD) pour contribuer au financement du projet d'appui à la mise en œuvre de l'APV-FLEGT au CONGO et a l'intention d'utiliser une partie de ce crédit pour effectuer des paiements au titre du Marché de fourniture de véhicules.
- Le Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable sollicite, pour cela, des offres sous pli fermé de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir deux (2) véhicules tout terrain (lot unique), destinés à la Coordination du projet d'appui à la mise en œuvre de l'APV-FLEGT au CONGO et à la Direction des Etudes et de la Planification du Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable. Il s'agit de:
 - Un (01) véhicule 4x4 Station Wagon;
 - Une (01) Camionnette double cabine pick up.
- Ces Fournitures sont à livrer à Brazzaville, au siège du Ministère dans un délai de 60 jours.
- La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.
- Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable (Palais des verts-1er étage-face Hôpital Blanche Gomez); et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après: Cellule de Gestion des Marchés Publics du Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable; Palais des verts-1er étage-face Hôpital Blanche Gomez-BP 98 Brazzaville, du Lundi au Vendredi de 7h00 à 14h00.
- Les exigences en matière de qualification sont inscrites dans le dossier d'appel d'offres.
- Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus contre un paiement non remboursable de 100.000 FCFA. La méthode de paiement sera au comptant.
- Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après: Cellule de Gestion des Marchés Publics du Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable; Palais des verts-1er étage-face Hôpital Blanche Gomez- BP 98 Brazzaville, au plus tard le 23 février 2016 à 12h, heure locale.
- La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse ci-après: Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable (Palais des verts-2e étage dans la salle de conférences - face Hôpital Blanche Gomez) le 23 février 2016 à 13h.
- Les soumissions doivent comprendre une garantie d'offre sous forme d'une garantie bancaire ou d'un chèque certifié d'un montant équivalent à 1% du montant de l'offre.
- Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le 19 janvier 2016

Le Directeur des Etudes
et de la Planification

Jean Claude BOZONGO

Gouvernance électorale

La réforme de la loi électorale institue une Commission électorale nationale indépendante (Ceni)

A la suite des recommandations du dialogue national de Sibiti et la tenue du référendum constitutionnel, le gouvernement a soumis au parlement, le projet de loi modifiant et complétant certaines dispositions de la loi électorale, en vue d'améliorer la gouvernance électorale. L'adoption de ces dispositions a eu lieu en séances plénières, le 14 janvier, à l'assemblée nationale, sous la direction de Justin Koumba, et le 16 janvier 2016, par le sénat, sous la direction de son président, André Obami-Itou, et dans les deux chambres, le gouvernement était représenté par Raymond Zéphirin Mboulou, ministre de l'administration du territoire et de la décentralisation. La nouvelle loi électorale institue une Commission électorale nationale indépendante, en sigle Ceni.



Un bureau de vote à Brazzaville.

Le gouvernement a justifié la modification de la loi électorale initiale du 10 décembre 2001, par la mise en œuvre des recommandations issues des différentes concertations politiques or-

ganisées à Brazzaville, Ewo, Dolisie et Sibiti. Pour Raymond Zéphirin Mboulou, ce projet de loi est le fruit d'une large concertation inachevée dans le vaste chantier de l'amélioration de la gouver-

nance électorale tant souhaitée et attendue par tous. «Il n'est pas une fin en soi. Nous continuerons à débattre avec les acteurs politiques et la société civile sur les points

non encore mis en chantier, comme la loi sur les partis politiques, le découpage électoral, la biométrie», a-t-il déclaré. S'agissant de la biométrie,

par exemple, le ministre Mboulou pense qu'elle sera chose impossible au scrutin présidentiel du 20 mars 2016. Et pour cause, «le dialogue de Sibiti l'a déclarée importante, tout en reconnaissant qu'elle doit intégrer le processus électoral de manière progressive. Des pays comme la Côte d'Ivoire, le Gabon, qui ont voulu l'appliquer de manière précipitée, ont dû l'abandonner», a-t-il rappelé. Quant aux listes électorales, le ministre a fait savoir qu'elles feront l'objet d'une révision sur la base des données du recensement administratif spécial, «étant donné que celui-ci a été réalisé de façon paritaire par l'ensemble des parties prenantes aux élections».

Ainsi, certaines dispositions de l'ancienne loi électorale ont été modifiées et complétées. Il s'agit de 37 articles. La nouvelle loi intègre, dans son article 4 réécrit, l'usage du bulletin unique, à l'occasion du scrutin uninominal et confie au gouvernement la fixation, en conseil des ministres, des caractéristiques des bulletins de vote. Les articles 48 et 62 modifiés prennent en compte, notamment, les montants revalorisés des candidatures à l'élection présidentielle (25.000.000 F. Cfa), législative (1.500.000 F. Cfa) non remboursables.

Au cours des débats, certains parlementaires n'ont pas hésité à proposer des montants faramineux, comme 100 millions de francs Cfa pour une candidature à l'élection présidentielle, en ignorant que la nouvelle Constitution a baissé à 30 ans l'âge minimum pour être candidat à l'élection présidentielle. Or, «à cet âge, un candidat ne peut pas disposer d'une telle somme. Soyons réalistes», se sont exclamés d'autres parlementaires.

L'article 15 dispose que les opérations relatives à la préparation des élections relèvent de la compétence conjointe du ministre chargé des élections et de la Commission électorale nationale indépendante (Ceni) qui en assure, en particulier, le suivi et le contrôle. En outre, l'article 16 nouveau stipule que les actes préparatoires aux élections sont accomplis conjointement par l'administration, sous l'autorité du ministre chargé des élections et la Commission électorale nationale indépendante créée à l'article 17.

«Nul ne peut être candidat

aux fonctions de président de la République, s'il n'est de nationalité congolaise d'origine; ne jouit de ses droits civils et politiques; n'est de bonne moralité; n'atteste d'une expérience professionnelle de 8 ans au moins; n'est âgé de 30 ans révolus; ne jouit d'un état de bien-être physique et mental dûment constaté par un collège de trois médecins assermentés et désignés par la Cour constitutionnelle», stipule l'article 47. Toutefois, la nouvelle loi électorale n'a pas touché au découpage électoral.

Les préoccupations des parlementaires ont porté sur la motivation de la valorisation du cautionnement aussi bien à l'élection présidentielle que législative; l'effectivité de l'indépendance de la Ceni; l'absence de la Ceni dans les bureaux de vote, tel que stipulé à l'article 83; la hausse du nombre d'électeurs par bureau de vote, en raison de 1500, au lieu de 1000, selon l'article 82; les difficultés d'obtention de la carte nationale d'identité.

Répondant à toutes ces préoccupations, Raymond Zéphirin Mboulou a estimé que le candidat à la fonction de président de la République ne doit pas sortir du néant, «car cette fonction doit être protégée et honorée. Il n'y a pas à se lancer dans la politique, lorsqu'on est démuné. Les élections coûtent cher au pays. Il faut créer les conditions pour que ceux qui se lancent dans la course apportent leur contribution», a expliqué le ministre, justifiant le cautionnement de 25.000.000 F. Cfa exigé pour être candidat à l'élection présidentielle.

Selon lui, la valorisation du cautionnement est une manière de crédibiliser nos élections, et partant, les élus. Pour ce qui est de l'absence du cautionnement pour les listes aux élections locales et sénatoriales, Raymond Zéphirin Mboulou a estimé que c'est un oubli. En légiférant, les parlementaires ont fixé ce montant à 500.000 F. Cfa.

S'agissant de l'effectivité de l'indépendance de la Ceni, le ministre pense qu'elle est consacrée par les articles 15 et 17. Par conséquent, «on ne saurait donc la remettre en cause, dès lors que la structure dispose des crédits nécessaires à son fonctionnement qui font l'objet d'une inscription au budget de l'Etat», a-t-il précisé.

A l'assemblée nationale, les députés ont voté la loi avec cinq voix contre. Tandis qu'au sénat, il y a eu deux abstentions.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Election présidentielle du 20 mars 2016

Des soutiens de poids au président Denis Sassou-Nguesso!

Avant même l'expression de son intention de briguer un nouveau mandat, cette fois-ci quinquennal, au terme de la nouvelle Constitution adoptée le 25 octobre 2015, le président de la République, Denis Sassou-Nguesso, dont la candidature ne fait l'objet d'aucun doute, a déjà reçu des soutiens de poids, au niveau de sa majorité. L'actuel chef d'Etat rassemble au-delà de son parti et contrairement à la configuration politique qui a marqué le référendum constitutionnel du 25 octobre 2015, l'élection présidentielle va se faire sur la base d'une nouvelle configuration qui modifie la donne politique nationale. Mais, dans l'opinion, cela suppose un grand travail, pour concrétiser les soutiens qui lui sont manifestés.

Il n'y a pas de doute qu'au regard des soutiens qui lui sont exprimés, Denis Sassou-Nguesso va aborder, avec confiance, le scrutin présidentiel auquel sa candidature n'est pas une surprise. A son parti, le P.c.t, et aux deux plateformes qui se sont distinguées par leurs capacités de mobilisation lors du référendum constitutionnel, le M.2.n.r du député Paul Tchignoumba, et la D.n.r (Dynamique pour la nouvelle République), s'ajoutent beaucoup d'autres, si l'on considère les déclarations des partis comme le Club 2002-Pur de Willy Nguesso, le R.c (Rassemblement citoyen) du ministre Alphonse Claude N'Silou, le M.a.r (Mouvement action et renouveau) du député-maire de Pointe-Noire, Roland Bouiti-Viaudo, le R.d.p.s (Rassemblement démocratique pour le progrès social) du ministre Jean-Marc Thystère-Tchicaya, l'U.f.d (Union des forces démocratiques) du ministre Rodrigue Nguounimba, etc.

D'autres partis comme le M.c.d.d.i de Landry-Euloge Kolélas, Théodorine Miacongo Kolélas et Bernard Tchibambelela, la D.r.d de Hellot Matson Mampouya, le Pulp (Parti pour l'unité, la liberté et le progrès) du député Jean Didace Médard Mousodia et le R.d.d de l'ancien chef d'Etat, Jacques Joachim Yhombi-Opango, regardent dans la même direction. Lors du référendum constitutionnel, la majorité était divisée en deux tendances. Et même si certains partis qui s'étaient opposés au changement de la Constitution, préférant la révision même totale de la Constitution du 20 janvier 2002, avaient rejoint le P.c.t, d'autres comme le R.c d'Alphonse Claude N'Silou avaient maintenu



Alphonse Claude N'Silou.



Jean-M. Thystère-Tchicaya.



Pierre Ngolo.



Roland Bouiti-Viaudo.



Rodrigue Nguounimba.



J.J. Yhombi-Opango.



Euloge Landry Kolélas.



Paul Tchignoumba.

leur attitude de refus du changement de la Constitution, tout en exprimant leur fidélité au président Denis Sassou-Nguesso. A l'élection présidentielle, l'on remarque que les forces politiques soutenant l'actuel chef d'Etat s'alignent au grand complet. Même le R.d.d, qui avait juré, par tous les dieux, de ne plus convoler en partenariat avec le P.c.t, en raison des injustices subies, est revenu à ses meilleurs sentiments. Seulement, le parti est en proie à des dis-

sensions internes sur ce choix. Au-delà de ces soutiens, le travail à la base est immense, vu les réticences qui règnent encore au sein de l'opinion. Toujours est-il que la majorité entend mettre en avant les arguments de stabilité, de paix et de développement qui marquent la direction du pays par le président Sassou-Nguesso, en dépit des aspects critiquables. En 1992, l'alternance, pourtant pacifique, la première du genre depuis l'indépendance, avait, malheureusement,

abouti à la désillusion, avec les guerres civiles à répétition, l'exacerbation du tribalisme et de la haine ethnique et les conséquences douloureuses que l'on sait. En tout cas, mêmes si les exigences démocratiques doivent être de mise, le sentiment le plus largement partagé dans le pays est qu'on ne veut plus vivre ces pages noires, les différends politiques devant être réglés dans le dialogue et la paix.

Joël NSONI

MINISTERE DU TOURISME ET DE L'ENVIRONNEMENT
REPUBLIQUE DU CONGO
Unité- Travail- Progrès

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Directeur de Cabinet du Ministre du Tourisme et de l'Environnement invite tous les promoteurs des établissements ci-dessous cités:

Casinos; Jackpots; Night-Clubs; Paris sportifs; Salles de jeux; exploitation libre de Machines à sous; Caves; V.I.P; Buvettes; Bars; Centres de loisirs avec ou sans hébergement et tout autre exploitant d'activités assimilées et connexes n'ayant pas d'autorisations d'ouverture délivrées par le Ministre du Tourisme et de l'Environnement à bien vouloir se rapprocher, soit de la Direction Générale des Loisirs, sise au 11^e étage, porte 11.17 de la Tour Nabemba, à Brazzaville, soit des différentes Directions Départementales des Loisirs, dans chaque chef-lieu de département. N.B. Un délai d'un (1) mois est accordé aux intéressés, pour s'y conformer. Dépassé ce délai, la rigueur de la norme sera mise à contribution pour la fermeture desdits établissements, assortie d'amendes.

Large diffusion.

Fait à Brazzaville, le 2 Octobre 2015

Léonard NIERE

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE
Notaire à Pointe-Noire
1, Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO,
vers le Rond-point Mess Mixte de Garnison
Immeuble MORIJA 1er étage, Centre-ville
B.P: 1431; Tél.: 22 294.13.34/01.018.12.55/05 736.64.64
République du Congo

ANNONCE LEGALE

«OTRANCHE» SARLU

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE
Au Capital Social de Francs CFA: Un Million (1 000 000)
Siège Social: 254, Avenue des Premiers jeux Africains, Bacongo
Immatriculée au RCCM sous le numéro 11 B 3003
BRAZZAVILLE - REPUBLIQUE DU CONGO

**TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL-MODIFICATION DE L'OBJET
SOCIAL-CESSION DE PARTS SOCIALES-TRANSFORMATION DE LA
SARLU EN SARL-MISE EN HARMONIE DES STATUTS AUX NOUVELLES
DISPOSITIONS DE L'OHADA**

Aux termes d'un Procès-verbal authentique des décisions de l'associé unique-gérant de la société «OTRANCHE» SARLU, reçu par le notaire soussigné, le 26 novembre 2015, dûment enregistré, folio 208/20, n°2284; l'associé unique a, entre autres résolutions, décidé:

- Du transfert du siège social du n° 254, avenue des Premiers Jeux Africains, Bacongo (BRAZZAVILLE), au n° 3, rue Stanislas BATCHI, quartier Mpita, Pointe-Noire, République du Congo;

- De l'extension de l'objet social aux activités ci-après: Le transport et la logistique; Les prestations des services aux entreprises: La réalisation des études de projets; Les travaux et le génie civil: La construction, le bâtiment, la réhabilitation et la réfection des bâtiments; Les travaux d'électricité; L'informatique et les services associés; Le commerce général: import-export; La mise à disposition

du personnel; Le gardiennage et l'entretien; La représentation des sociétés en République du Congo;

- De la cession des parts sociales et de la transformation de la société en SARL pluripersonnelle, sans création d'une personne morale nouvelle;

- De la Mise en harmonie des statuts aux nouvelles dispositions de l'Acte Uniforme révisé (l'OHADA) relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique (GIE);

FORMALITE LEGALE: Dépôt au greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 11 décembre 2015, sous le n°15 DA 1677.

*Fait à Pointe-Noire,
le 24 décembre 2015.*

Maître Christèle Elianne
BOUANGA-GNIANGAISE, Notaire

ETUDE Maître Anicet BALHOU
Notaire
B.P: 4171; Tél.: (242) 05-557-44-10
E-mail: etude.anicetbalhou@yahoo.fr
Etude sise à l'Immeuble C.N.S.S, 3e étage, porte 303
19, Avenue Charles DE GAULLE,
Pointe-Noire, REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire du deux février deux mil deux, enregistré le cinq février de la même année, le Notaire soussigné a reçu les statuts de la société dénommée: «MEXX TRADING» S.A.R.L, société A Responsabilité Limitée au capital de F. CFA 2.000.000 (DEUX MILLIONS); dont le siège est établi à Pointe-Noire, 119, Boulevard Charles De GAULLE, B.P: 5159.

La société a pour objet, directement ou indirectement, en République du Congo et dans tous les autres pays:

- Commerce général;
- Import-export;
- Vente de meubles, habillement;
- Prestation de services;
- Restauration;
- Onshore/Offshore;
- Location de voitures.

Et, plus généralement, toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social, lui être utiles ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Mademoiselle MAVOUNGOU NGOYI OUBEMBE et Madame MAVOUNGOU MBILA Jusline sont nommées Gérante et cogérante, par décision collective des associés.

Elle est inscrite au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sous le N° RCCM CG/PNR/09 B 1144.

Pour avis,

Maître Anicet
MACAYA-BALHOU,
Notaire

AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE GABONAISE
PRES LA REPUBLIQUE DU CONGO
B.P:2033, BRAZZAVILLE-CONGO
N° WIO 00 3 7/AMB/GAB/RC/PS/CMD



COMMUNIQUE

Dans la perspective de l'élection présidentielle gabonaise qui aura lieu cette année 2016, sur toute l'étendue du territoire national et à l'étranger, notamment dans les Missions Diplomatiques et Postes Consulaires, l'Ambassadeur du Gabon informe les ressortissants gabonais résidant en République du Congo, de l'arrivée à Brazzaville d'une délégation du Ministère chargé de l'Intérieur, en vue de l'établissement de la liste électorale.

Les sites retenus pour l'enrôlement des électeurs sont Brazzaville et Pointe-Noire.

L'opération d'enrôlement se déroulera du 18 janvier au 02 mars 2016.

A Brazzaville, à l'Ambassade du Gabon, sise à l'Avenue Auxence ICKONGA, derrière l'Hôtel LEDGER, de 9h à 17 heures, de lundi à vendredi.

A Pointe-Noire, du 1^{er} au 12 février 2016. Le lieu reste à déterminer.

Il est, par conséquent, demandé à tous les Gabonais de bien vouloir prendre part à cette opération, aux dates sus-indiquées, munis des pièces ci-après:

- Un (1) Passeport (ordinaire ou Diplomatique), biométrique ou non biométrique, en cours de validité ou pas;
- Carte Nationale d'Identité (CNI), ou récépissé biométrique;
- Acte de naissance ou jugement supplétif gabonais.

Par ailleurs, il est demandé aux représentants des partis politiques et groupements des partis politiques de se manifester auprès de la délégation du Ministère de l'Intérieur à l'Ambassade du Gabon.

Il est rappelé à ceux qui ne se présenteront pas dans les délais requis, qu'ils n'auront pas une autre opportunité pour se faire inscrire sur la liste électorale.

*Fait à Brazzaville,
le 18 janvier 2016.*

REPUBLIQUE DU CONGO
MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE
PROJET FORET ET DIVERSIFICATION ECONOMIQUE (PFDE)

**Avis de report de la date d'ouverture
des offres**

1. L'Unité de Coordination du Projet Forêt et Diversification Economique (PFDE) in-forme les candidats soumissionnaires à l'appel d'offres national n°007/MEFDD-CAB/PFDE/AON/F/2015 portant sur la fourniture des équipements mobiliers de bureaux aux directions départementales de l'économie forestière et aux brigades fo-restières que l'ouverture des offres initialement prévue le 18 Janvier 2016 est reportée au 02 Février 2016 à 14 heures 30 minutes.
2. La séance d'ouverture se déroule

ra au siège du Projet sis à l'adresse ci-dessus:

Projet Forêt et Diversification Economique (PFDE)

Quartier OCH, case J-142/V Mougali III-SOPROGI, Brazzaville
République du Congo.

*Fait à Brazzaville
le 18 Janvier 2016*

Le Coordonnateur du PFDE

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE
Notaire à Pointe-Noire
1, Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO, vers le Rond-point
Mess Mixte de Garnison/Immeuble MORIJA 1er étage, Centre-ville
B.P: 1431; Tél.: 22 294.13.34/01.018.12.55/05 736.64.64
République du Congo

ANNONCE LEGALE
«WORLD NATURAL RESOURCES»

Société Anonyme Unipersonnelle
Au Capital social de Francs CFA: Dix Millions (10 000 000)
Siège social: avenue du Docteur LOEMBA, Centre-ville
Immatriculée au R.C.C.M sous le numéro 12 B 637
POINTE-NOIRE - REPUBLIQUE DU CONGO

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Aux termes d'un Procès-verbal des décisions de l'actionnaire unique de la société «WORLD NATURAL RESOURCES», en date du 15 novembre 2015, déposé au rang des minutes du Notaire soussigné, le 31 décembre 2015, dûment enregistré à Pointe-Noire, le 08 janvier 2016, folio 005/1, n° 245; l'actionnaire unique de ladite société a procédé au transfert du siège social de la société, de l'avenue du Docteur LOEMBA, Centre-ville, à l'avenue Charles DE GAULLE, dans l'enceinte du cabinet Deloitte, Boîte postale: 4466, Centre-ville, Pointe-Noire,

République du Congo.
En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Le dépôt a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 14 janvier 2016, sous le n° 16 DA 45.

Fait à Pointe-Noire, le 18 janvier 2016.

Maître Christèle Elianne
BOUANGA-GNIANGAISE,
Notaire

Ministère de la Communication et des médias, chargé des relations avec le parlement

En 2016, lancement de la T.n.t, de Télé Congo jeunesse et création de l'Is.m.i.c

Thierry Mougalla, ministre de la communication et des médias, chargé des relations avec le parlement, porte-parole du gouvernement, s'est donné comme priorités, pour cette année 2016, «le déploiement de la T.n.t. (Télévision numérique terrestre) qui concernera, pour la première phase, cinq villes pilotes, dont Brazzaville et Pointe-Noire, et la création d'une seconde chaîne de télévision, Télé-Congo Jeunesse, qui sera lancée en collaboration avec le groupe français de médias Lagardère». C'est ce qui ressort de l'allocation qu'il a prononcée à la cérémonie d'échange de vœux organisée mardi 19 janvier 2016, avec les personnels des structures relevant de sa tutelle.

Par ailleurs, dans le but de renforcer les capacités des professionnels de l'information et de la communication, le ministre Mougalla a indiqué qu'un Institut supérieur des métiers de l'information et de la communication (I.s.m.i.c.) sera créé en partenariat avec l'Unesco. L'ismic pourra ouvrir ses portes, probablement, à la rentrée académique 2016-2017. Sachant, en outre, que 2016 sera une année électorale, pour l'installation des institutions de la nouvelle République, avec comme point de départ, celle du chef de l'Etat, dont l'élection est fixée, pour le premier tour, au 20 mars 2016, le ministre Thierry Mougalla a rappelé qu'«avant, pendant et après cet événement, la presse sera en première ligne». C'est pourquoi il en a appelé «au sens de responsabilité et au respect de l'éthique» de la part des professionnels de l'information et de

la communication. «Vous le savez, un journaliste digne éloigne de lui la calomnie, les accusations sans preuves, la déformation des faits et le mensonge», a fait savoir Thierry Mougalla. En insistant: «Veuillez donc, par vos analyses, amener chaque citoyen à prendre conscience des enjeux et à participer pleinement au débat politique. Gardez toujours l'esprit serein et lucide, car tout débat politique bien mené aboutit, forcément, à un compromis, pour le plus grand intérêt du pays», a-t-il conseillé. Le ministre Mougalla a encouragé l'ensemble de ses collaborateurs au travail et les a aussi invités à tirer les enseignements de l'aphorisme ci-après: «Qui veut faire quelque chose trouve un moyen, qui ne veut rien faire trouve des excuses». Quoiqu'il en soit, pour décourager les oisifs, la dotation des organes en équipements de travail se poursuivra en



Thierry Lézin Mougalla.



Des agents du ministère.

2016, malgré la chute drastique du coût du baril de pétrole. Rappelons que le directeur de cabinet, qui a esquissé le bilan 2015, s'est félicité de la médiatisation réussie

des Jeux Africains dits du cinquantenaire, des festivités de l'indépendance du Congo, etc.

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU

Haut conseil du dialogue public-privé

Le dialogue public-privé, un des principaux axes de l'action gouvernementale

La session inaugurale du comité technique du Haut conseil du dialogue public-privé s'est tenue, vendredi 15 janvier 2016, à l'hôtel Legder, à Brazzaville, sous le patronage du ministre d'Etat Isidore Mvouba, ministre du développement industriel et de la promotion du secteur privé, en sa qualité de président de cette structure. On y a noté la présence de Mme Saskia de Lang, ambassadeur chef de la délégation de l'Union européenne, Idrissa A. Issa, représentant de la Banque mondiale, des responsables et membres de bureaux des plateformes du secteur public et du secteur privé.



Isidore Mvouba (au milieu).



Des participants à la rencontre.

Créé depuis 2011, le Haut conseil du dialogue public-privé représente, pour le gouvernement, «un des principaux axes de son action, un cadre de référence pour améliorer l'environnement des affaires, booster le développement, stimuler la compétitivité du secteur privé, aux fins de donner un coup de fouet à la croissance économique et à la création des emplois», a souligné le ministre d'Etat Mvouba.

A l'occasion de cette session inaugurale, plusieurs dossiers ont été examinés et adoptés. Entre autres: le rapport de suivi et d'évaluation des mesures prises au niveau de l'Etat et l'adoption du programme d'actions des nouvelles réformes proposées par le gouvernement, pour rendre effective la diversification économique. Pour Fertius Zongo, ancien premier ministre du Burkina-Faso, président du comité technique de cette rencontre, «le comité technique, c'est vraiment la cheville ouvrière, parce que c'est dans ce comité qu'on retrouve le secteur public et le secteur privé, pour faire des réformes. Car, à côté des efforts de l'Etat, pour diversifier l'économie, on a besoin du secteur privé. Ainsi, cette première réunion a cassé le mur de glace et renforcé les liens, en rapprochant les deux secteurs».

Outre cela, le ministre d'Etat Mvouba a rappelé la vocation du Haut conseil de dialogue public-privé. Il s'agit, entre autres, de: mettre en œuvre les orientations du président de la République en matière d'amélioration du climat des affaires; identifier les voies et moyens susceptibles de favoriser le développement du secteur privé; suivre l'application des délibérations et recommandations des différentes instances du Haut conseil. La préoccupation du gouvernement étant de «relever le défi de l'amélioration du climat des affaires et hisser le Congo en haut du classement du Doing Business», selon le ministre d'Etat Isidore Mvouba. Pour ce faire, «l'Etat facilitateur se propose de prendre, dans les meilleurs délais, toutes les mesures pouvant réduire les coûts et les délais liés au passage portuaire qui font du Port autonome de Pointe-Noire, l'un des ports les plus chers d'Afrique... Il est plus qu'impérieux de trouver une solution idoine à la question du double guichet qui règlemente les opérations transfrontalières du fait de la coexistence du Guot et du guichet douanier qui ne devraient faire qu'un», a indiqué le président du Haut conseil du dialogue public-privé.

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU

Election présidentielle anticipée

L'U.r appelle le président Denis Sassou-Nguesso à faire acte de candidature

A la faveur de la cérémonie de présentation des vœux de nouvel an au président de l'U.r, Benjamin Bounkoulou, le bureau du conseil national de l'U.r (Union pour la république) a tenu, jeudi 14 janvier 2016, au restaurant-bar «Le Zoo», à Brazzaville, une réunion élargie au secrétariat exécutif national, à la commission nationale de contrôle et d'évaluation, à la direction fédérale de Brazzaville et aux unions catégorielles, relative au choix de son candidat à l'élection présidentielle du 20 mars 2016. C'est Martin Bissila, premier vice-président de l'U.r, qui a patronné cette cérémonie à laquelle l'U.r a rendu publique une déclaration, appelant le président «Denis Sassou-Nguesso à faire acte de candidature à l'élection présidentielle du 20 mars 2016», car, pour l'U.r, il «reste le meilleur et le plus crédible d'entre nous». L'U.r a saisi cette opportunité pour relancer le fonctionnement du parti, après trois ans d'immobilisme.

Créée en 1995, l'U.r, un parti situé à la majorité présidentielle et qui compte un député et trois élus locaux (dont deux à Nkayi et un à Boko-Songho), était très active au sein des forces de la majorité présidentielle et du pôle du consensus de Sibiti. «Elle est demeurée un réservoir de propositions pour ces groupements politiques dans lesquels son président, Benjamin Bounkoulou, occupe des positions déterminantes et privilégiées», a dit Albert Libota, faisant le bilan des activités menées en 2015. Le secrétaire général par intérim a invité l'ensemble des militants de l'U.r à participer «massivement à tous les scrutins de cette année 2016, en se faisant préalablement inscrire sur les listes électorales, pour ceux qui, jusqu'ici, n'y figurent pas». Pour sa part, le premier vice-président Martin Bissila, qui a délivré le message du président du parti, a indiqué: «Aujourd'hui, le parti renoue avec son fonctionnement normal, un jour qui marque la césure avec le fonctionnement irrégulier de ses ins-



Une vue des militants.

tances, du sommet à la base, voici bientôt trois ans». «En effet, ces retrouvailles sont un symbole d'espoir pour le parti dans la reprise de ses us et coutumes tant souhaitée par tous ceux qui lient leur action politique à l'étoile de l'Union pour la république», a-t-il fait remarquer. Il a relevé qu'ils ne sont pas réunis, non seulement pour briser la distance qui s'est établie entre eux pendant une période relativement longue, mais aussi



Poignée de main entre Martin Bissila et un cadre du parti.

et «surtout, pour revisiter notre parcours commun et projeter, avec sérénité, notre avenir commun». Il a rappelé que fidèle à son ancrage, depuis 2001, au sein des forces politiques soutenant l'action du président Denis Sassou-Nguesso, l'U.r a, naturellement, apporté, ces derniers mois, sa contribution dans le processus ayant, récemment, conduit, avec succès, notre pays à l'émergence de la cinquième



Martin Bissila.

République, après le référendum du 25 octobre 2015. C'est pourquoi, dans cette lancée, le parti de Benjamin Bounkoulou a décidé de soutenir, «une fois de plus», le candidat de la majorité présidentielle à l'élection présidentielle du 20 mars 2016. Et pour l'U.r, «le candidat Denis Sassou-Nguesso reste le meilleur et le plus crédible d'entre nous».

Pascal-Azad DOKO

500 bouteilles de gaz saisies à Pointe-Noire, pour raison de prix non homologués

A la suite de la décision de la direction départementale de la concurrence et de la répression des fraudes commerciales, que dirige Yvon Claiz Boubatana, près de 500 bouteilles de gaz de cuisine vendues à la sauvette ont été saisies, le vendredi 15 janvier 2016, à Tié-Tié, le troisième arrondissement de la capitale économique congolaise. Et pour cause, le propriétaire de cette cargaison ne respectait pas les prix fixés par le Ministère du commerce et des approvisionnements. Le prix officiel étant fixé à 5700 francs Cfa, l'intéressé faisait, plutôt, la surenchère du prix de vente des bouteilles de gaz, soit 10.000 francs Cfa l'unité. Après la saisie, un procès-verbal en bonne et due forme a été fait signer à cet opérateur véreux pris la main dans le sac. Les bouteilles saisies seront, en revanche, vendues aux enchères, au prix normal, selon la procédure en vigueur. La direction départementale informe que des brigades de contrôle seront intensifiées dans la ville, en vue de mettre la main sur les autres opérateurs économiques mafieux qui pourraient exister dans la ville. Ils doivent mettre fin à ces pratiques mafieuses. En tout cas, ce genre de comportements d'opérateurs qui font la surenchère peut conduire à la fermeture du dépôt du commerçant incriminé, et, en cas de récidive, au retrait, purement et simplement, de la licence de vente. A bon entendre, salut!

Deux ans de prison pour avoir abattu un gorille

Selon le Wwf-Etic (Fonds mondial pour la nature, Espace tridom interzone Congo), le Tribunal de grande instance de Ouesso a condamné, le 14 janvier 2016, un certain L.D, habitant Sembé, dans le département de la Sangha, à deux ans d'emprisonnement ferme et à payer une amende de 300.000 francs Cfa, pour avoir tué un gorille dans la forêt de Messock-Dja, non loin de la concession forestière Sypco, une unité forestière d'aménagement, dans le but de le commercialiser, alors que c'est une espèce protégée. Il l'avait abattu à l'aide d'un Calibre 12, rapporte-t-on. L'intéressé avait été appréhendé lors d'une patrouille anti-braconnage organisée par le projet Espace Tridom Interzone Congo. Il aurait reconnu les faits qui lui sont reprochés. Signalons que l'abattage d'une espèce protégée est strictement interdit. L'arrêté n°6075 détermine les espèces animales intégralement et partiellement protégées dans notre pays.

Un véhicule fait tonneau dans un marécage à Brazzaville

L'accident s'est produit, le mercredi 14 janvier 2016 et aurait dû être dramatique, si dame chance n'était pas avec le chauffeur. En effet, un véhicule s'est renversé dans les roseaux de la rivière Tsiémé, après une violente collision avec un autre véhicule sur la route Moukondo-Nkombo Mataré, au niveau de la descente conduisant vers les étangs de la mairie de Brazzaville. Cet autre véhicule est resté sur la chaussée. Le véhicule projeté dans le marécage s'est immobilisé, après avoir fait plusieurs tonneaux spectaculaires, les quatre roues en l'air. Dieu merci, le chauffeur est sorti indemne de cet accident. Secouru par des passants, il a eu plus de chance que les deux victimes d'un autre accident intervenu une semaine auparavant, sur la même route goudronnée. Il s'agit d'une mère et sa fillette arrachées à la vie, au niveau de l'arrêt C.f.m.c.

La C.r.f accusée de torturer certains retraités

Alors que depuis fin décembre 2015, toutes les banques ont honoré leurs engagements financiers vis-à-vis des retraités, ceux dont les pensions sont domiciliées à la B.c.i (Banque commerciale internationale) et aux Mutuelles congolaises d'épargne et des crédits se plaignent d'être oubliés par la C.r.f (Caisse de retraite des fonctionnaires). D'après le journal *Le Patriote*, «certaines indiscretions font état d'un parcours sinueux et alambiqué imposé aux fonds virés par le Trésor public en direction de la C.r.f. La rétention de cet argent profiterait à certains cadres véreux de cette caisse qui le feraient fructifier, avant que les banques ne le rétrocèdent aux ayants droits». «Vrai ou faux? Affaire à suivre!», conclut *Le Patriote*.

Confusion à la gare routière du marché Total à Bacongo

Il y a une confusion indescriptible à la gare routière du marché Total de Bacongo, le deuxième arrondissement de Brazzaville. Cette gare routière n'est plus seulement un espace réservé aux bus, minibus et taxis. Vendeurs et vendeuses de denrées alimentaires et autres marchandises l'ont envahie. Ils étalent, parfois, leurs marchandises à même le sol, parfois à côté des immondices. L'animation bruyante qui y règne est source de conflits et de vols, surtout aux heures de pointe. En tout cas, il faut assainir la gare routière du marché Total. De même, les trottoirs de l'avenue de l'O.u.a sont encombrés, les devantures des boutiques sont envahies par les vendeurs, chassés par le début prochain des travaux du deuxième module du marché Total. Mais, où installer les vendeurs qui ont perdu leurs tables dans le marché en construction? C'est un casse-tête. Merci à ceux qui trouveront la solution!

Non à la profanation des tombes et à l'anarchie au cimetière d'Itatolo

Les services des pompes funèbres de Brazzaville se montreront, désormais, intraitables contre ceux qui se permettent d'inhumer les corps dans les sites non appropriés, notamment les cimetières déjà fermés. C'est le cas du cimetière Itatolo et ses environs, où des gens véreux cassent de vieux caveaux construits, dégagent les ossements et, à la place, ils inhumant de nouveaux corps. C'est ni plus ni moins une profanation des tombes, et les services des pompes funèbres ont décidé d'appliquer des mesures drastiques à l'encontre des profanateurs. Certains auraient été interpellés et remis à la police.

Les sages de la Sangha à Ouesso frustrés après l'intronisation du nouveau préfet

Le nouveau préfet de la Sangha, Jean-Christophe Tchicaya, nommé par décret présidentiel, a été installé dans ses fonctions, le mercredi 20 janvier 2016, à Ouesso, lors d'une cérémonie officielle à la place de la cathédrale, sous le patronage du ministre de l'intérieur et de la décentralisation, Raymond Zéphirin Mboulou. La cérémonie s'est bien passée. Seulement, le bureau des sages de la Sangha n'a pas compris que ceux-ci aient été oubliés pour la bénédiction traditionnelle, qui a été conférée par quatre sages venus du Kouilou. Pourtant, la veille, il y avait un compromis que ce rituel traditionnel devait être accompli par les sages de la terre d'accueil, c'est-à-dire ceux de la Sangha. Pour rassurer ces derniers, il leur a été promis qu'ils procéderaient à ce rituel, prochainement.

Election présidentielle anticipée

Des comités de soutien à la candidature de Denis Sassou-Nguesso

La coordination technique de la plateforme Rassemblement pour le oui, composée des plateformes Pona ekolo, M.2.n.r, l'Oeil neuf et D.s.s.u, a organisé, à Brazzaville, une conférence de presse pour annoncer la mise en place des comités de soutien à la candidature du président Denis Sassou-Nguesso à l'élection présidentielle anticipée dont le premier tour est fixé au 20 mars prochain. Co-animée par Christian Okemba et Jean-Didier Elongo, cette conférence de presse a permis également aux différents orateurs de féliciter le gouvernement et le parlement pour la réforme de la loi électorale.



Les membres de la coordination technique.

Très actif dans la campagne du «oui» au référendum du 25 octobre 2015, le rassemblement entend se mettre en ordre de bataille pour l'élection présidentielle anticipée, en soutenant la réélection du président Denis Sassou-Nguesso. «Nous tenons à féliciter les Congolaises et les Congolais qui montrent, par-là, leur attachement et la reconnaissance que le peuple congolais a pour le chef de l'Etat», a dit Christian Okemba.

Au-delà de l'appel à candidature, le Rassemblement pour le oui veut, à travers cette conférence de presse, dire au peuple qu'«une victoire politique se construit et elle ne peut être que le résultat d'une bonne organisation». Selon lui, il est plus que jamais temps que les gardiens du temple Congo se lèvent à nouveau. A ce titre, Christian Okemba, dévoilant leur programme à court terme,

a appelé à une grande mobilisation générale autour de l'opération de révision des listes électorales. «Je lance un appel à toutes nos forces dans les blocs, zones, quartiers, arrondissements, villages et communes, dans nos départements, à se mobiliser, car, Mesdames et Messieurs, le soutien n'est pas une profession de bonne foi, mais la capacité d'aller voter et de faire voter. Et pour cela, la condition sine qua non est d'être inscrit sur les listes électorales, afin de bénéficier de sa carte d'électeur», a expliqué Christian Okemba, qui, par ailleurs, a annoncé le lancement officiel, dès le 1^{er} février 2016, des comités de soutien à la candidature de Denis Sassou-Nguesso, sur l'ensemble du territoire national. «Nous devons réussir à arracher la candidature de Denis Sassou-Nguesso; elle est obligatoire, cette candidature. Nous voulons que, lorsque notre candidat



L'assistance.

nous dira oui, qu'il soit élu, dès le premier tour», a indiqué le coordonnateur de ce rassemblement. Pour le porte-parole de ce rassemblement, Jean-Didier Elongo, la constitution du 20 janvier 2002 avait montré ses

limites et qu'il faut, à présent, hisser au sommet de la nation, un homme d'Etat épris de paix et de bons sens.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Sécurité publique

Lorsqu'une horde de «bébés noirs» sème terreur et désolation au quartier La Tsiémé

Incroyable que cette histoire de groupes de délinquants, composés de mineurs et de jeunes adultes, se baptisant «bébés noirs», qui sèment terreur et désolation dans certains quartiers de la capitale, avec une facilité déconcertante. Les populations du quartier La Tsiémé (entre le marché de l'Intendance et l'ex-station d'essence Texaco), dans le 6^e arrondissement Talangaï, à Brazzaville, ont passé deux soirées de peur, le mardi 19 et le mercredi 20 janvier 2016, à cause de ces groupes. Et ce n'est qu'un exemple, car ces groupes sévissent dans bien d'autres quartiers, malgré le travail constant de la police.

Selon des témoignages, c'est un groupe d'une centaine, voire de deux centaines d'individus, des mineurs (enfants et adolescents) et de jeunes adultes, munis d'armes blanches (couteaux, machettes, barres de fer, bouteilles cassées, etc.) qui ont écumé quelques rues et avenues du quartier La Tsiémé, menaçant les paisibles populations, ravissant portefeuilles, téléphones portables, argent et autres objets de valeur, aux passants qui ont le malheur de les croiser au hasard des circonstances. Apeurées, les populations se sont cloîtrées dans les maisons, pour échapper à ces jeunes voyous que rien ne semble arrêter. Appelée d'urgence, la police est arrivée dans un cortège de véhicules avec gyrophares. Ce qui a permis aux délinquants d'avoir le temps de prendre la poudre d'escampette. Après avoir tourné dans les rues, les véhicules de la police sont repartis, sans avoir pu interpellé de délinquants. L'absurdité de cette histoire ressemblant au proverbe du chat et de la souris est que le

lendemain, le même groupe de délinquants est revenu dans le quartier, cette fois-ci, en fin d'après-midi. Les populations étaient terrées dans les maisons, à partir de 17h. Avisés, certains habitants du quartier se sont organisés, pour assurer leur défense. C'est ainsi qu'un jeune et un adolescent présumés «bébés noirs» ont été attrapés. La justice populaire s'est acharnée sur eux et ce sont des policiers arrivés dans un cortège de véhicules 4x4 qui les ont tirés de la mort. Ils ont eu des bras cassés et ont été conduits par la police au service des urgences du C.h.u, vers 22h. Le phénomène de «bébés noirs» devrait susciter une réflexion au niveau du gouvernement. La seule réponse sécuritaire ne suffit pas. Car, c'est un phénomène lié, à la fois, au déficit social (les familles n'étant plus capables d'assurer la prise en charge de leurs enfants obligés de se débrouiller dans la rue), au déficit de l'éducation (chaque année, de nombreux enfants et adolescents sont éjectés du système scolaire, pour cause d'échec, ou qui sont,

simplement, en rupture de famille) et au manque de politique publique d'encadrement de ces jeunes en situation d'échec scolaire qui se retrouvent sans espoir pour l'avenir. En effet, tourné vers l'élitisme, le système scolaire national n'offre de chance qu'aux enfants intelligents et encadrés pour terminer leur cursus scolaire jusqu'au moins au baccalauréat. Une fois éjecté du système scolaire, dès le primaire ou le secondaire, l'enfant ou l'adolescent congolais, s'il n'a pas une famille avec des capacités suffisantes pour l'orienter dans un centre de formation, est récupéré par la rue où foisonnent des comportements de petite délinquance. Et le reste est un mécanisme social infernal qui peut le conduire jusqu'à la grande délinquance ou la criminalité. Bref, «les têtes vides» jetées dans la rue par le système scolaire national sont de potentiels candidats à la délinquance ou à la criminalité et, de ce fait, elles constituent un élément d'insécurité pour la société. Avec la croissance démographique, ce phénomène social a pris de l'ampleur, jusqu'à produire des éphémères de délinquance ou de criminalité, comme les «kuluna» ou «bébés noirs», «bébés rouges», «bébés 32», etc., qu'on croyait propres à Kinshasa, la capitale de la République Démocratique du Congo, déjà très peuplée. Les quartiers périphériques ressemblant à des bidonvilles

dépourvus d'urbanisme et de système de sécurité publique (absence de postes, commissariats de police ou de postes de gendarmerie) sont des niches incubateurs de ces phénomènes de délinquance. Le phénomène «bébés noirs» a fait son apparition après l'opération de police «Mbata ya bakolo» qui a renvoyé, dans leurs pays d'origine, les étrangers en situation irrégulière. Les enfants, adolescents et jeunes qui se livrent à cette délinquance dans les quartiers, sont nos enfants congolais. Pendant les fêtes de fin d'année, la police en a interpellé des dizaines, à Brazzaville. Mais, au lieu de laisser la police, seule, faire face à ces égarés, il ne serait pas superflu que le gouvernement, par le biais du Ministère de l'intérieur et de la décentralisation, du Ministère de l'enseignement primaire et secondaire, de l'alphabétisation, de la jeunesse et de l'éducation civique, et du Ministère des affaires sociales, de la solidarité et de l'action humanitaire, en association avec les O.n.g.s spécialisées, réfléchissent sur l'ouverture des centres de rééducation et de formation, dans les deux grandes communes que sont Brazzaville et Pointe-Noire, afin de donner à ces enfants perdus, l'espoir de retrouver les bons chemins de notre société. Il y va de la sécurité publique.

Joël NSONI

J'aime lire
Semaine Africaine

Réaction du Ministère de l'enseignement primaire et secondaire, de l'alphabétisation, de la jeunesse et de l'éducation civique à l'interview du maire de Ouessou

«L'école de la nouvelle République que nous prônons est indissociable du respect des valeurs de brassage et du vivre ensemble»

Dans une interview accordée à «La Semaine Africaine», édition n°3558 du 8 janvier 2016, le maire de Ouessou, Ghislain Thierry Maguessa-Ebome, a évoqué le désaccord opposant le Ministère de l'enseignement primaire et secondaire, de l'alphabétisation, de la jeunesse et de l'éducation civique à la commune de Ouessou, sur le lycée récemment construit dans cette commune, chef-lieu du département de la Sangha. Pour lever l'équivoque engendrée par les propos du maire de Ouessou, Laure Matongo, responsable de la cellule de communication du Ministère de l'enseignement primaire et secondaire, de l'alphabétisation, de la jeunesse et de l'éducation civique, apporte, dans l'interview ci-après, les éléments de compréhension à ce sujet, pour mieux éclairer les populations.



Laure Matongo.

* Comment le Ministère de l'enseignement primaire et secondaire, de l'alphabétisation, de la jeunesse et de l'éducation civique réagit-il aux propos du maire de Ouessou publiés dans notre journal?

** Merci de nous donner l'opportunité de réagir à cette question. En lisant, avec attention, l'interview que Monsieur le maire de Ouessou, Ghislain Thierry Maguessa-Ebome, a accordée à votre journal, on peut, simplement, déplorer un déficit d'informations de sa part et un manque de maîtrise du dossier s'agissant de la politique gouvernementale de l'éducation.

En effet, construit par la Société nationale des pétroles du Congo, S.n.p.c, dans le cadre de la municipalisation accélérée de la Sangha, le Lycée de Ouessou est une structure de formation de la jeunesse congolaise sous tutelle du Ministère de l'enseignement primaire et secondaire, de l'alphabétisation. Sur une superficie de 15 hectares, cette structure dispose de six bâtiments de cinq salles de classes chacun, d'un bloc administratif, d'une bibliothèque, d'un laboratoire, d'un réfectoire, d'un internat et des logements des enseignants.

Il n'est donc pas question de jeter le flou autour de cette vision d'amélioration de l'offre d'éducation dans notre pays. Le Ministère de l'enseignement primaire et secondaire, de l'alphabétisation, de la jeunesse et de l'éducation civique met en œuvre cette politique, en tenant compte du besoin et de la cartographie scolaire dans chaque département, en vue d'offrir aux enfants de tous les départements du Congo, les mêmes chances de réussite.

Pour parler de la carte scolaire de Ouessou, celle-ci se présente ainsi comme un complexe scolaire ne posant, jusque-là, aucun problème majeur. Le Lycée Michel Ngembella fonctionne normalement, avec un effectif de 1533 élèves, sur une capacité de 2000 élèves. Et le collège Kwame Nkrumah de Ouessou n'est pas non plus en situation pléthorique, parce que ne dépassant pas les 1500 prévus par les normes.

C'est donc pour une meilleure gestion de la nouvelle structure, fruit de la municipalisation accélérée, que le gouvernement a mis en place les conditions d'une réflexion sur l'exploitation de cet établissement.

* Pour le maire de Ouessou, le problème qui se pose est celui de la vocation de ce nouveau lycée. Alors, qu'en est-il exactement de la vocation de cet établissement dit interdépartemental?

** Vous savez que le Ministère de l'enseignement primaire et secondaire, de l'alphabétisation, de la jeunesse et

de l'éducation civique a le devoir de repenser l'école congolaise, de l'améliorer sans cesse, pour qu'elle soit la route vers le progrès. L'école de la nouvelle République que nous prônons est indissociable au respect des valeurs de brassage et du vivre ensemble.

Le concept du lycée interdépartemental n'est pas à confondre ni au lycée d'excellence, ni à celui de lycée scientifique. Chacune de ces structures présente des particularités. Le concept lycée interdépartemental n'est pas nouveau et il ne devrait, en aucun cas, susciter des polémiques.

C'est un dispositif qui intègre la vision du gouvernement qui consiste à faire en sorte que les lycées disposant d'internats soient mis au profit de l'ensemble de la jeunesse congolaise. La particularité d'un lycée dit interdépartemental est de développer le vivre ensemble, de favoriser le brassage des jeunes, de promouvoir les valeurs de paix et d'unité nationale et de lutter contre les replis communautaires et identitaires.

Les lycées interdépartementaux sont, certes, différents des lycées d'excellence, à l'instar de celui de Mbounda, dans le département du Niari, mais ils postulent, tous, la culture du mérite et de l'excellence, en ce qu'ils sont destinés à accorder la priorité aux élèves les plus méritants, pour leur faire bénéficier des meilleures conditions d'apprentissage favorisant davantage l'éclosion de leur intelligence. L'objectif étant de parvenir, par ce canal, à la formation d'une vraie élite dont le Congo a besoin pour son émergence. C'est pourquoi nous accordons la priorité aux meilleurs élèves de tous les départements du pays ayant obtenu une moyenne supérieure ou égale à 12,50 au B.e.p.c 2014-2015.

Le Lycée scientifique de Massengo, quant à lui, doit sa vocation à la qualité de ses infrastructures et de ses équipements, faisant de lui un laboratoire de formation de futurs chercheurs, de futurs médecins, de futurs scientifiques, de futurs géologues, de futurs ingénieurs des mines, de futurs génies en informatique. On ne saurait méconnaître l'importance d'un Lycée scientifique dans ce pays qui se veut émergent et qui se doit de susciter des vocations et de développer des aptitudes chez des jeunes capables de figurer parmi les grands scientifiques et inventeurs de renommée internationale.

* Est-ce une raison pour ne donner que 30 places aux jeunes de Ouessou, alors que le site a été donné par la commune de Ouessou?

** C'est quand même regrettable qu'à un certain niveau de responsabilité administrative, l'on puise dans la rumeur, pour bâtir un

argumentaire allant jusqu'à engager le conseil municipal par une délibération, alors que l'arrêté fixant le contenu et les conditions d'animation de la nouvelle structure n'a pas été publié.

* Sur quelle base a donc été rendu public le quota de trente élèves affecté au département de la Sangha?

** Par ailleurs, le simple choix du site par la commune de Ouessou lui donne-t-il le droit d'imposer ses choix au gouvernement dans la mise en œuvre de sa politique en matière d'éducation et de formation de la jeunesse? La politique du président de la République, dans ce sous-secteur d'éducation, est conduite par le ministre qui, d'ailleurs, reste ouvert aux contributions tous azimuts.

* La loi sur la décentralisation confère les compétences en matière d'éducation aux collectivités locales, a affirmé le maire de Ouessou. Quelle compréhension avez-vous de cette affirmation?

** Il ne faut pas aller trop vite sur les chapeaux de roue. Il nous donne ainsi l'occasion de préciser les choses, afin de faciliter l'appréhension des lois de la République par les jeunes, visiblement peu connues et mal interprétées.

La Constitution du 25 octobre 2015 accorde, certes, d'importants pouvoirs aux collectivités locales, dont, indiscutablement, la compétence sur l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire. A ce sujet, parlant des lois qui existent chez nous, et même dans les pays qui sont les plus avancés en matière de décentralisation, les communes n'ont compétence que sur l'enseignement préscolaire et primaire. L'enseignement secondaire est du ressort du département. Sauf à dire que Ouessou est devenu un conseil départemental.

En outre, même dans cette hypothèse, la détermination et la conduite de la politique de l'enseignement restent de la compétence du pouvoir central, donc du gouvernement. Il n'y a donc pas de confusion à faire, en attendant la loi organique qui fixera les conditions dans lesquelles l'Etat exercera sa tutelle sur les collectivités locales. Ce rappel à l'ordre rentre dans le cadre de la formation des jeunes et surtout, de l'éducation civique qui exige la connaissance des lois et règlements de la République.

Propos recueillis par Espérance MBOSSA-OKANDZE

LA SEMAINE AFRICAINE

Bihebdomadaire d'information générale, d'action sociale et d'opinion, s'inspirant de la Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique

Siège: Bd. Lyautey (en face du CHU)

B.P. 2080 - BRAZZAVILLE

Direction - Tel: (242) 06.678.76.94 / 06.664.00.47

Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.

Président:

Mgr Miguel

Angel OLAVERRI,

Evêque de Pointe-Noire

Vice-Président

Mgr Anatole MILANDOU

Archevêque de Brazzaville

Directeur de Publication:

Joachim MBANZA

Secrétaire de rédaction

Véran Carrhol YANGA

Tel: (242) 06.668.24.72/

01 116 63 33

Saisie&Montage (PAO):

Atelier La Semaine Africaine

Service Commercial:

Brazzaville:

Tél.: 06.889.98.99

05.528.03.94

Pointe-Noire: Tel: 05.557.78.77

06.655.80.03 / 05.553.16.93

E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Site Internet: lasemaineafricaine.net

Nouveaux tarifs pour abonnement

	Congo	Francophone
6 mois	15.600	91 Euros
Retrait sur place:	15.600	182 Euros
Expédié:	23.400	Autres pays d'Afrique
1 an	31.200	96 Euros
Retrait sur place:	31.200	192 Euros
Expédié:	46.800	Europe
		96 Euros
		192 Euros
		Amérique-Asie
		100 Euros
		200 Euros

Pour tous renseignements, contacter les bureaux de La Semaine Africaine à Brazzaville et à Pointe-Noire. e-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Ministère de l'agriculture et de l'élevage

Rigobert Maboundou entend placer la formation des cadres comme la clé de voûte

Placé sous les auspices de Rigobert Maboundou, ministre de l'agriculture et de l'élevage, la traditionnelle cérémonie de présentation de vœux de nouvel an des cadres, agents et partenaires bilatéraux de ce département ministériel a eu lieu, mardi 12 janvier 2016, au Centre de démonstration des techniques agricoles, basé à Kombé, dans le huitième arrondissement Madibou.



Rigobert Maboundou.



Jean-Fulgence Mouangou.



Les cadres et partenaires présents à la cérémonie.

Rigobert Maboundou a déroulé sa feuille de route pour 2016, en rappelant qu'il a déjà passé huit ans dans le département ministériel de l'agriculture et de l'élevage, battant ainsi le record de longévité à la tête de ce département. «Au cours de ces huit années, j'ai, d'abord, écouté, avant de décider; j'ai décidé, avant d'agir; j'ai agi, avant d'exécuter. Pour ce qui concerne la mécanisation de l'agriculture, il y a huit ans, le manioc allait disparaître, puisqu'attaqué par la mosaïque. Mais, des efforts ont été réalisés et qui ont permis au Ministère de relever les défis du manioc et la banane, deux produits vivriers de base dans notre pays. Surtout, en éradiquant la mosaïque qui menaçait, dangereusement, le manioc. Au cours de ses huit années d'exercice passés à la tête de ce Ministère et qui marque aussi, la fin du septennat du président Denis Sassou-Nguesso, deux plans prioritaires ont été mis en place et permis à l'agriculture de décoller. Il s'agit: du P.n.s.a (Programme national de sécurité alimentaire) 2009-2012 et du P.n.d (Plan national de développement) 2012-2016», a souligné Rigobert Maboundou. Avant de féliciter les partenaires bilatéraux, notamment la Fao, le Pam, l'I.P.H.D, pour le travail abattu ensemble avec le Ministère. Il a, par ailleurs, précisé que l'accent sera mis, au cours de cette année, sur la formation des cadres qui doit être la clé de voûte. «Il s'agira, pour cette année, de doter les anciens centres de techniques agricoles des départements de la Sangha et la Likouala, des engins conséquents de travail, pour que les Congolais nourrissent les Congolais. Car nous sommes un pays en insécurité alimentaire et nous devons vite agir», a affirmé le ministre de l'agriculture et de l'élevage.

C'est Jean-Fulgence Mouangou, directeur de cabinet du ministre de l'agriculture et de l'élevage, qui a décrypté le tableau de bord des activités entreprises par le Ministère, au cours de l'année écoulée.

Parlant de formation, il a indiqué: «64 cadres de notre Ministère ont bénéficié des stages de formation, en Chine, Italie et Egypte, et cet élan doit se poursuivre. Aussi, 2015 a été marqué par la consolidation des acquis et la conquête des nouveaux chantiers agricoles».

Pascal BIOZI KIMINOU

Cartes VISA BGFIBank Congo

Votre VISA pour le monde

Disponible dans tout
le réseau BGFIBank Congo.

Ce service vous donne accès
à des avantages exclusifs
dont un confort de retraits et de paiements
partout dans le monde
et sur internet.

Offres soumises à conditions.



Ecoute - Qualité - Client
Tél. : +242 81 88
Email. : eqccongo@bgfi.com

www.bgfi.com



BGFI Bank
Votre partenaire pour l'avenir

**Paroisse Saint Pierre Claver de Bacongo
(Archidiocèse de Brazzaville)**

**Pèlerinage au Mont Cardinal
Emile Biayenda**

Chaque année, le curé de la paroisse Saint Pierre Claver de Bacongo, dans l'archidiocèse de Brazzaville, organise un pèlerinage pour affermir la foi de ses chrétiens. Cette année, à la veille de la fête de Noël, ils se sont rendus au mont Cardinal Emile Biayenda, situé dans le neuvième 9ème arrondissement, Djiri, de Brazzaville et le pèlerinage a eu lieu sous le thème: «*Chrétien de Saint Pierre Claver, vis et annonces la miséricorde dans ta famille et ta communauté*». Ainsi, samedi 19 décembre 2015, ils étaient 865 fidèles laïcs et clercs pour le pèlerinage au Mont Cardinal Emile Biayenda.

Réunis tôt le matin dans la paroisse où le curé, père Ghislain Ludovic Biahoua Massamba a prononcé sa prière d'envoi. C'est autour de 9h que les pèlerins se sont retrouvés au pied de la montagne, pour recevoir les dernières consignes et rappeler le contexte de ce pèlerinage. Fidèles à leur dévotion, les membres du Renouveau charismatique ont pris le relais, à la suite du curé, pour un temps de louange marqué par quelques pauses pour

donner la biographie du Cardinal Emile Biayenda. C'est en récitant le rosaire que les pèlerins ont escaladé la montagne au sommet duquel le curé a allumé les bougies à l'endroit réservé et de prononcer silencieusement leurs intentions personnelles. Une célébration eucharistique présidée par le curé et concélébrée par les pères Jean De Dieu Passy, Gires Younga, Aimé Porret et Richard Mouanda a clôturé le pèlerinage. Dans son homélie tirée de



Pères Ghislain Biahoua Massamba, (en soutane noire), Gires Younga et quelques fidèles laïcs au pied de la montagne.

l'Evangile de Luc 1, 5-25, père Richard Mouanda est revenu sur le thème portant sur l'année de la miséricorde et le sens spirituel à comprendre par l'acte posé par Mgr Anatole Milandou, lors de l'ouverture de la porte sainte à la Cathédrale Sacré-Cœur et des autres églises jubilaires choisies pour la circonstance conformément à la lettre du

Saint-Père le Pape François. Après avoir prononcé le mot de remerciements à tous les pèlerins, pour leur participation massive et leurs apports multiples pour la réussite de l'activité, le curé leur a fixé rendez-vous en mars 2016, à Goma Tsé-tsé.

Nathan DANDOU

**Paroisse Saint-Charles Lwanga de Makélékélé
(Archidiocèse de Brazzaville)**

**Messe des funérailles de Maman Angèle
Bikoyi, sœur aînée de Mgr Anatole Milandou**

Décédée mardi 5 janvier 2016, à la suite d'une longue maladie, à l'âge de 79 ans, Maman Angèle Bikoyi, sœur aînée de Mgr Anatole Milandou, archevêque métropolitain de Brazzaville a été inhumée vendredi 15 janvier 2016 au village Nsamouna (district de Kinkala), dans le département du Pool, après la messe des funérailles jeudi 14 janvier, en l'église Saint-Charles Lwanga de Makélékélé, célébrée par Mgr Anatole Milandou et concélébrée par NN.SS Louis Portella Mbuyu, évêque de Kinkala, et Bienvenu Manamika Bafouakouahou, évêque de Dolisie, ainsi qu'une centaine de prêtres venus aussi bien de l'archidiocèse de Brazzaville, des autres diocèses du Congo que de l'étranger. «*Chrétienne modèle et exemplaire qui nous laisse un exemple à suivre dans le quartier et dans la paroisse*», tels ont été les propos du père Yves Martial Moukoko, vicaire paroissial, dans son homélie.



Angèle Bikoyi.

noncée par Mgr Louis Portella Mbuyu, Mgr Anatole Milandou a remercié, au nom de la famille et en son nom propre, les deux évêques ayant représenté la C.e.c (Conférence épiscopale du Congo), les prêtres, les religieux, religieuses et les fidèles laïcs pour l'élan de compassion et le soutien multiforme exprimé tout au long de la période de deuil qui a frappé sa famille. Parlant de sa sœur aînée, l'archevêque a fait savoir qu'elle a passé sa vie, en vivant pleinement sa foi. Car, n'ayant pas reçu la grâce de la maternité, la défunte a assumé cela et n'a pas osé accuser qui que ce soit dans la famille d'être à l'origine de cette situation. C'est un exemple à suivre et à perpétuer en milieu chrétien, a poursuivi l'archevêque. Avant de signifier que sa défunte sœur aînée appartenait aux premiers jumeaux que leur père avait eus, avant qu'il ne soit né. Elle repose au cimetière familial de Nsamouna.

Gislain Wilfrid BOUMBA

Martial Moukoko a mis un accent particulier sur la vie de la défunte, notamment le bon climat qui régnait dans ses rapports avec son voisinage. Vers la fin de la messe, animée par la chorale «*Tu Tsin-dissa*», Maurice Koumbembele, neveu de l'archevêque, a prononcé le mot de circonstance au nom de la famille. Intervenant en dernier lieu, avant la prière d'adieu pro-

III^{ème} Dimanche du temps ordinaire

«Vous êtes le corps du Christ... les membres de son corps.»

Textes: Neh 8, 1-4a. 5-6. 8-10; Ps 18 (19); 1Cor 12, 12-30; Lc 1, 4. 14-21

À la fin de cette semaine de prière œcuménique, les textes de la liturgie nous invitent à revenir sur le thème de l'unité.

Il y a d'abord la première lecture qui nous décrit une célébration liturgique des enfants d'Israël revenus d'exil. Le scribe Esdras proclame la Loi de Moïse devant le peuple, désormais sans roi, ni temple ni autonomie politique. Israël est ainsi invité à refaire son unité en Dieu, à accueillir et à vivre sa Parole. L'unité, il en est surtout question dans la deuxième lecture, où Paul compare l'Eglise et les fonctions en elle, au corps humain. L'Apôtre part d'une fable d'Esopo, L'estomac et les pieds, bien connue des Corinthiens. Elle est souvent citée pour souligner l'unité du monde des humains et des dieux. Paul veut dire que la diversité dans l'Eglise, la variété des charismes et des fonctions ne sont pas une invention de notre temps. Elles sont constitutives de l'Eglise. Donc elles ne devraient pas mettre en péril l'unité du corps entier. En dépit de leurs origines diverses, juifs ou grecs, les chrétiens - ceux de Corinthe, ville portuaire, étaient des gens venant de partout - forment un seul corps, car le baptême les a tous inféodés au Christ, chacun ayant reçu le même l'Esprit, ferment de leur unité.

Enfin, il y a l'Evangile du jour, où Luc nous livre le fruit de sa quête sur la vie publique de Jésus, en s'attachant à en montrer l'unité et la cohérence. Luc avait décidé d'écrire cet Evangile pour son ami Théophile, «après m'être informé soigneusement de tout depuis les origines», précise-t-il.

Dans l'extrait d'aujourd'hui, l'Evangéliste rapporte un épisode du début du ministère public de Jésus, qui est considéré comme une sorte de déclaration de politique générale, à partir de laquelle, il est possible de relire tout l'enseignement et toute la vie publique de Jésus. Certains n'hésitent pas à appeler cette toute première prédication de Jésus, le «manifeste de Nazareth».

Mais qu'y a-t-il de si nouveau dans ce manifeste, qu'y a-t-il d'aussi original, puisque visiblement Jésus ne fait que lire un passage d'Isaïe, qu'il reprend à son compte? Opportunisme? Récupération, pourrait-on dire?

La nouveauté, l'originalité, réside d'abord dans l'audace de Jésus qui déclare que cette prophétie s'accomplit aujourd'hui. Souvent, nous sommes portés à renvoyer à plus tard le temps de l'accomplissement des promesses, au mercredi des cendres le temps de Dieu, le temps de notre conversion. Ou bien nous attendons que Dieu se manifeste dans notre vie de façon spectaculaire, comme dans certaines histoires bibliques ou certaines vies de Saints. «L'Accomplissement des promesses de Dieu, c'est aujourd'hui, pas demain», dit Jésus.

La nouveauté, c'est aussi que Jésus prend à son compte le contenu de la prophétie d'Isaïe: Apporter la Bonne Nouvelle aux pauvres, la liberté aux prisonniers, la lumière aux aveugles, la délivrance aux opprimés et à tous une année de bienfaits accordée par le Seigneur.

La nouveauté de Jésus, c'est finalement d'avoir fait d'une religion jusque-là trop contraignante avec ses lois et ses interdits, une Bonne Nouvelle, une nouvelle qui fait respirer, une affaire qui émancipe. La religion doit, en effet, libérer et non enchaîner!

Nous pourrions être tentés de penser que nous ne sommes pas concernés par ce programme de Jésus, destiné aux pauvres, aux prisonniers, aux aveugles, aux captifs, parce que nous estimons appartenir à aucune de ces catégories sociales. Mais ne sommes-nous pas souvent prisonniers de soucis, grands ou petits, d'ennuis vrais ou supposés, qui nous tiennent jusqu'au cou et nous empêchent de respirer à pleins poumons?

Nous prétendons être des voyants alors que notre cœur est souvent frappé de cécité, incapables de voir la souffrance de notre voisin, de notre partenaire de vie, surtout quand celle-ci est causée par nous.

Dimanche prochain, il y aura à Nazareth comme à Corinthe au temps de Paul, des tumultes, des querelles, des jalousies, des bouculades. Des choses qui ne sont pas étrangères à nos communautés chrétiennes et qui montrent bien que le programme de Jésus n'a pas encore été totalement réalisé. Il attend toujours d'être mis à exécution par nous.

La division des chrétiens contre laquelle nous travaillons depuis bientôt un siècle est un démenti cinglant à notre appartenance au Christ. Puissent tous ceux qui se réclament du nom de Jésus s'accepter tels les membres d'un même corps! Non pas demain, mais aujourd'hui!

Abbé Jonas

**Conférence internationale
sur la théologie de la mobilité
humaine en Afrique, à Brazzaville**

Il se tient, du 21 au 24 janvier 2016, au siège de l'Acerac (Association des Conférences épiscopales de la région de l'Afrique centrale), à Brazzaville, la rencontre internationale sur la théologie de la mobilité humaine en Afrique, sur le thème: «*La cause de l'inconnu, je l'examinais*» (Job 29, 16). Célébrée par Mgr Miguel Angel Olaverri, évêque de Pointe-Noire, président de la Cemir (Commission épiscopale des migrants et réfugiés), la messe d'ouverture a été concélébrée par Mgr Louis Portella Mbuyu, évêque de Kinkala, premier vice-président du Sream (Symposium des conférences épiscopales d'Afrique et de Madagascar), Mgr Patrick Zay, chargé d'affaires ad intérim à la nonciature apostolique du Congo, et plusieurs prêtres œuvrant aussi bien au Congo qu'à l'étranger parmi lesquels les pères Joseph Komakoma, secrétaire général du Sream, Giovanni Borin, supérieur régional Europe-Afrique des pères Scalbriniens, Filippo Ferraro, aumônier de la communauté francophone des Scalbriniens de Cape Town en Afrique du Sud, l'abbé Mesmin-Prospér Massengo, secrétaire général de l'Acerac, etc.

La cérémonie d'ouverture de cette rencontre a été présidée par Mgr Poertella. Après le mot de circonstance du secrétaire général du Sream, le mot de bienvenue de Mgr Miguel Angel Olaverri, l'allocution d'usage de l'abbé Mesmin-Prospér Massengo, Mgr Louis Portella Mbuyu a déclaré ouverts les travaux de la Conférence internationale sur la théologie de la mobilité humaine en Afrique. Nous y reviendrons dans notre prochaine édition.

NÉCROLOGIE

La communauté du Monastère bénédictin Sainte Marie de la Bouenza (Bouansa) a le regret d'annoncer le décès du frère Thomas BONTALI, survenu vendredi 15 janvier 2016, à Brazzaville.

Les obsèques se déroulent selon le programme ci-après:

Judi 28 janvier 2016: messe de requiem en mémoire du défunt. Après la messe, départ pour Bouansa.

Vendredi 29 janvier 2016: messe des funérailles en l'église du Monastère, suivie de l'inhumation au cimetière du Monastère et retour à Brazzaville.

**Calendrier de la Conférence
épiscopale du Congo**

Du 28 au 30 novembre 2015:
Visite apostolique du Pape François à Bangui (Rca)

Du 1^{er} au 6 décembre 2015:
Retraite spirituelle à Liambou (Pointe-Noire)

Du 1^{er} au 7 février 2016:
Assemblée plénière de la C.e.c

7 février 2016:
Clôture de l'année de la vie consacrée.

Du 6 au 8 avril 2016:
Session pastorale.

Comité national du dialogue social

Gouvernement et partenaires sociaux sur une ligne d'espoir

Après plusieurs reports, le comité national du dialogue social s'est enfin réuni mardi 29 décembre dernier, à Brazzaville, sous la présidence du ministre d'Etat, Florent Ntsiba, président dudit comité, en présence de ses collègues, les ministres Gilbert Ondongo et Gilbert Mokoki, respectivement, premier et deuxième vice-présidents de ce comité. L'exécution des accords issus des négociations globales du 12 août 2013 entre le gouvernement et les partenaires sociaux a été le principal point de cette session.

Des représentants des organisations professionnelles d'employeurs, des syndicats des travailleurs et des représentants de l'administration ont pris part à cette session. Au cours de celle-ci, il a été admis que le relèvement de la valeur du point d'indice s'exécute conformément aux accords des négociations. Ainsi, à partir de la fin de ce mois, la valeur du point d'indice passera de 250 à 275. Une information qu'a rappelée le chef de l'Etat, dans son message de vœux à la nation.

Le recensement des agents civils de l'Etat, un point inscrit dans les accords de négociations, a été aussi débattu par les membres du comité. A propos, le 2^e vice-président

a rassuré les membres du comité que les dispositions ont été prises pour que cette opération reprenne en 2016. Sur l'harmonisation des textes des enseignants, il a informé le comité que le travail se poursuit. A ce jour, tous les 514 dossiers y afférents sont traités et remis dans le circuit d'approbation. S'agissant du paiement de la dette de l'Etat, le ministre en charge des finances a fait savoir que le gouvernement fourni des efforts dans ce domaine. Ainsi, 330.000.000.000 F.Cfa d'arriérés de salaires ont été payés; 55.000.000.000 F.Cfa payés au titre de 47 entreprises et établissements liquidés et d'autres sont en cours de paiement. Rappelant, à l'ouverture des



Vue des dirigeants des organisations syndicales congolaises.

travaux, l'importance du dialogue dans la consolidation de la paix sociale et de la cohésion nationale, le ministre Florent Ntsiba a précisé que le comité national du dialogue social suit, avec attention, les préoccupations des employeurs et des travailleurs. Cependant, les prétentions sociales souhaitées doivent tenir compte de la morosité actuelle de la conjoncture économique nationale. Il s'est félicité, par ailleurs, de l'engagement du gouvernement dans l'application

de la mesure du relèvement échelonné de la valeur du point indiciaire de solde des agents de l'Etat, contenu dans le protocole d'accord issu des négociations du 12 août 2013, notamment de 200 à 225 depuis janvier 2014 et de 225 à 250 en janvier 2015. Cet effort régulier d'une année à l'autre devrait se poursuivre en 2016 et en 2017, pour un point d'indice de solde respectivement à 275 et 300.

Esperancia
MBOSSA-OKANDZE

Protection des éléphants

Le Congo devient membre de l'E.p.i.

Le Congo est devenu membre de l'E.p.i. depuis le 30 décembre 2015, date de la signature de la lettre d'engagement, par laquelle le Congo a approuvé, sans réserve, l'invitation des gouvernements du Botswana, de l'Ethiopie, du Tchad, du Gabon et de la Tanzanie lui demandant de rejoindre l'E.p.i. (Initiative sur la protection des éléphants).

Et, c'est Henri Djombo, ministre de l'économie forestière et du développement durable, qui a signé la lettre d'engagement. Ainsi, le Congo, tout comme les gouvernements de la Gambie, du Kenya, du Malawi et de l'Ouganda, signataires de l'E.p.i., s'engage à œuvrer avec tous les pays sus cités, pour mettre en place le plan d'action pour l'éléphant d'Afrique et, à rejoindre le leadership politique mondial, afin de protéger les éléphants et partant, de mettre

fin au commerce illégitime de l'ivoire. L'E.p.i. est une initiative internationale, qui regroupe des Etats faisant partie ou non de l'aire de répartition des éléphants d'Afrique, des Ongs nationales et internationales; le secteur privé et des particuliers collaborant, ensemble, pour protéger les éléphants et mettre un terme au commerce illégitime de l'ivoire. Cette initiative demande, en effet, à tous les pays de s'engager à fermer les marchés de l'ivoire



Elephant (espèce protégée).

sur toute l'étendue de leurs territoires, à respecter un moratoire concernant toute

initiative visant à promouvoir le commerce international pendant au moins dix mois ou jusqu'à ce que la population d'éléphants d'Afrique ne soit plus menacée et à mettre toute réserve d'ivoire présente sur leur territoire à l'abri de tout usage commercial. Le Congo en devenant membre signataire de l'E.p.i. a exprimé son adhésion sans réserve et a réaffirmé, ainsi, son accord de principe, pour travailler avec les membres de l'E.p.i., les partenaires concernés et le secrétariat de l'Initiative, afin de respecter ses engagements envers l'E.p.i., tout en réalisant ses objectifs essentiels.

Philippe BANZ
(sur les notes de Guy Barthélemy Moussoki)

Vie associative

Les J.I.c, une nouvelle association, pour encadrer des jeunes congolais

Le monde associatif national s'est agrandi mardi 29 décembre 2015, avec la naissance d'une nouvelle association dénommée: J.I.c (Jeunes leaders congolais), présidée par Marcellin Mounzéo-Ngoyo, assisté de Berland Mpemba, secrétaire général.

Cette association, qui a fait sa sortie officielle à Brazzaville, a pour but de rapprocher tous les jeunes, chacun dans son domaine de compétence, pour réfléchir sur la vie et l'actualité du pays, et par la suite de les appuyer dans l'entreprenariat social et l'engagement citoyen, afin d'envisager le meilleur pour le Congo. C'est une association à but non lucratif regroupant des jeunes congolais, femmes et hommes, artisans, artistes, agriculteurs, avocats, cadres, chefs d'entreprises, commerçants, fonctionnaires, médecins, salariés, sportifs, travailleurs sociaux, entrepreneurs, intellectuels et étudiants, désireux de servir le pays et de contribuer à son progrès. Son principe est l'intelligentsia au service de la satisfaction des besoins fondamentaux des jeunes. Elle œuvre dans le développement socioéconomique et durable, et entend développer l'esprit entrepreneurial et de solidarité chez les jeunes,

dans le but de développer leurs communautés ainsi que le pays. L'association se veut aussi être une voix de la société civile, en prenant directement part au débat public, pour présenter des pistes de tolérance, de pardon, de paix, d'amour, de justice et de solidarité. Selon Marcellin Mounzéo-Ngoyo, les Jeunes leaders veulent faire des choses extraordinaires du fait qu'ils aiment leur pays et sont convaincus de son immense potentiel. «Ils sont des citoyens jeunes très engagés, qui se réunissent pour réfléchir, discuter, échanger sur les meilleurs façons de se mobiliser, en vue d'un objectif commun: conjuguer la beauté de la vie, dont l'homme, par la sagesse de sa gestion et l'amour de ses semblables, a le devoir de perpétuer. Ateliers, tables-rondes, expositions, colloques, échanges, débats, conférences constitueront, donc, le programme d'activités de l'association,



Marcellin Mounzéo-Ngoyo (à d.) et Berland Mpemba.

pour mieux former et encadrer les jeunes», a-t-il expliqué, avant de poursuivre: «Les Jeunes leaders congolais accompagnent le jeune congolais dans ses rêves, ses convictions, ses incertitudes, ses choix et luttes. Ainsi, pour rendre possible cette délicate mission, l'association s'affirme comme une école mère pour l'éducation du jeune congolais, avenir du Congo. Elle veut canaliser l'énergie juvénile, et inciter les jeunes à participer à la vie publique, tout en prônant la non violence, l'appel à des manifestations pacifiques et responsables. Une façon de

replacer le jeune citoyen au cœur de la démocratie car, pour faire exister la démocratie, il faut croire en elle, développer un nouveau type de congolais et promouvoir une citoyenneté exemplaire.» En somme, le Jeune leader congolais est un jeune ordinaire, techniquement compétent, politiquement averti, intellectuellement humble et assis, moralement équilibré, doux et tolérant, spirituellement discipliné et éclairé, qui n'a qu'une mission: changer les mœurs du pays.

Alain-Patrick MASSAMBA

Fondation Génération Avenir

Des dons divers aux enfants de Brazzaville, pour Noël 2015

Fidèle à sa vocation d'être une structure de proximité et à sa tradition d'apporter son sourire aux enfants démunis - toute catégorie confondue - à la fin de chaque année, et toujours dans sa quête inlassable du bien-être social des populations congolaises, la Fondation Génération Avenir a fait don de plusieurs jouets aux élèves et enfants à Brazzaville.

Depuis sa création en 2009 et sous l'impulsion d'Edgard Nguesso, son président d'honneur, la Fondation Génération Avenir vole au secours des enfants en détresse. Elle a fait de cet élan de cœur son cheval de bataille sous le nom de: «Noël pour tous». Une activité procurant aux enfants démunis de la ville capitale, un moment chaleureux de partage et de joie. A la fin de l'année dernière, «Noël pour tous» s'est focalisé sur la distribution de plusieurs jouets à 4.150 enfants répartis dans tous les arrondissements de Brazzaville.

Mercredi 23 décembre 2015, en présence de la députée de la circonscription électorale de Djiri, Antoinette Tielé Ngambia, les enfants et les élèves de l'école Emeraude, dans le quartier Mikalou II, 9ème arrondissement, venus en grand nombre s'étaient précipités sur les jouets (poupées, véhicules) craignant, sans fondement, qu'il n'y en ait pas suffisamment pour tous. Mais, la Fondation Génération Avenir conduite par sa directrice générale, Edith Ekondy, avait tout prévu et les enfants ont été fort enthousiasmés de recevoir les jouets. Même sons de cloche à Diata, dans le premier arrondissement Makélékélé où les enfants ont reçu des jouets des mains de la directrice générale. Ces dons, il faut le signaler, contribuent à soulager, financièrement, les parents et facilitent la satisfaction des besoins des enfants pendant la Noël. Faisant le bilan des activités menées au cours de l'année 2015, Mme Edith Ekondy a énuméré quelques-unes réalisées par la Fondation. On peut citer, entre autres, l'installation au mois d'août de l'hôpital mobile, avec admission de plus de 6.000 patients pour des soins gratuits, dans les départements de la Sangha et la Cuvette. La Fondation a fait don, également, de sept ambulances aux communautés urbaines des départements visités et remis des denrées alimentaires aux orphelinats, hospices et maisons des personnes âgées, à Brazzaville, sous la clairvoyance des responsables desdites structures. C'est donc «Noël pour tous» qui referme l'agenda humanitaire de la Fondation échelonné sur une année, laquelle a été riche en actions concrètes de haute portée sociale, a conclu Mme Edith Ekondy.

Pascal BIOZI KIMINOU

IN MEMORIAM

Jeanne Rose EPELET
(21 Janvier 2010-21 Janvier 2016)

Voici déjà six (6) ans, maman Jeanne Rose EPELET que tu étais arrachée à notre affections. Ton souvenir demeure impérissable. Mais l'espérance que tu reposes en paix dans la maison du Père céleste est si forte qu'elle demeure la source intarissable de notre réconfort permanent. En cette date commémorative, LALA AKOSSA, les enfants, tous ceux qui te sont chers, tous ceux qui t'ont connue et aimée ont une



pensée pieuse pour ta mémoire. Maman Jeanne Rose, nous ne t'oublions jamais et ne cesserons de te témoigner notre profonde affection.

LALA AKOSSA



Radio

Magnificat 93.5FM

Notre Radio, à votre service depuis plus de 5 ans. La Radio de la Joie, la Joie de ceux qui (s)'aiment! 93.7 FM

Nos Contacts:

Tel: 05 531 12 60 - 05 543 12 30 - 06 952 17 68

E-mail: radio.magnificat@yahoo.fr
Radio Magnificat est située dans l'enceinte du Centre Interdiocésain des Œuvres (CIO), près du CHU, derrière l'Ambassade de Chine

I.f.c (Institut français du Congo), à Brazzaville

Huit photographes tiennent une exposition sur «Le geste sportif»

Du 4 au 19 septembre 2015, Brazzaville a vibré au rythme des 11^{es} jeux africains, qui ont célébré leur cinquantenaire. Un événement objet d'une exposition-photos qui se tient à l'I.f.c (Institut français du Congo), à Brazzaville, intitulée: «Le geste sportif». Avec pour maîtres-d'œuvres huit artistes-photographes congolais: André Désiré Loutsono «Kinzengele», Romaric Bakoua, Lebon Ziavoula, Euloge Samba, Francis Kodja, Jessica Mampouya (tous membres du collectif de photographes Génération Elili), Patrick Niangouna et Ghislain Goma Kinz. Le vernissage de cette exposition a eu lieu, le vendredi 15 janvier 2016. Sous le patronage de l'ambassadeur de France au Congo, Jean-Pierre Vidon.

26 photos en noir et blanc et couleur composent l'exposition «Le geste sportif», qui s'étendra jusqu'au 30 janvier 2016. Dans son mot de circonstance, Jean-Pierre Vidon a souligné que les 11^{es} Jeux africains, organisés en septembre 2015, à Brazzaville, ont été l'occasion d'un grand moment festif autour du sport. «Les partenaires internationaux, dans leur ensemble, n'ont pas manqué de souligner que ces Jeux furent un succès pour le pays hôte, pour le continent africain et pour le sport, en général. 23 disciplines, 7000 athlètes présents, 45 pays représentés, des installations sportives modernes et opérationnelles, 32 médailles, pour la République du Congo, dont huit en or..., tout a concouru pour faire de ce rassemblement sportif le témoignage d'un événement qui restera gravé dans l'Histoire du Congo, cinquante ans après la naissance des Premiers jeux africains à Brazzaville. Mais au-delà de l'organisation de cet événement, je pense à l'esprit sportif qui a habité ces jeux, durant quinze jours, avec des moments forts pour les athlètes, avec leurs espérances, parfois leurs déceptions, leur victoire, parfois leur défaite, leurs

joies de réussir et parfois leurs peines d'échouer. Tous, nous retiendrons l'esprit de dignité, l'esprit d'équipe, l'esprit de fraternité de tous les participants qui se sont sublimés, durant ces deux semaines, pour donner le meilleur d'eux-mêmes», a-t-il affirmé. Et d'ajouter: «Les compétiteurs auront donné au public, plein de ferveur, des moments inoubliables, par leurs performances et leur approche professionnelle des sports qu'ils pratiquent, mais également, par leur volonté d'en faire un authentique moment de partage et de célébration de l'esprit olympique. C'est ce que reflètent ces photographies, quand on y découvre les expressions des visages, les émotions du corps, la beauté du mouvement. On peut y lire la rage de perdre, la violence de l'effort, la volonté de la puissance, la fragilité de la coordination corporelle. On peut y voir l'équilibre entre force et talent, entre vitesse et dextérité, entre la grâce du geste et la brutalité de l'objectif, vaincre. On comprend dès lors comment hommes et femmes se transcendent pour gagner, et d'abord, pour gagner contre eux-mêmes, contre leurs limites, celles inhérentes à leur condition humaine. La



Pendant la visite de l'exposition.



Jean-Pierre Vidon remettant le prix au lauréat du concours.

pratique sportive, c'est, en fait, quelque part l'image de l'être humain luttant pour aller au-delà des limites physiques sur lesquelles il a jusqu'alors buté. C'est le temps d'un effort, ce qui donne du sens à sa vie. Cette exposition nous livre donc des clichés qui témoignent, à un instant donné, de tous ces aspects, entre beauté des corps en action et douleur des corps sculptés dans l'effort». Signalons que les photographies de l'exposition «Le

geste sportif» font l'objet d'un concours, dont le nom du lauréat a été dévoilé, ce soir-là, par Jean-Pierre Vidon: André Désiré Loutsono, plus connu sous le pseudonyme de Kinzengele. Ce dernier, couronné grâce à sa photographie en noir et blanc représentant deux gymnastes au sol, s'est vu remettre le prix comprenant, entre autres, un appareil photo.

Véran Carrhol
YANGA

Syssi Mananga

La chanteuse largue «Niekese», son nouveau single

Quelques mois seulement après son kirumba «Juste un peu», pour lequel elle est nommée aux Koras 2016, la princesse congolaise de l'afrosoul Syssi Mananga sort «Niekese», un nouveau single réalisé en featuring avec le roi du R'n'b ivoirien, Rico Amaj. Pour cette nouvelle oeuvre, l'artiste mérienne s'est aussi alliée avec le collectif électro danois Okay Funky, entré récemment sur les devant de la scène musicale africaine, grâce à leur collaboration avec Eddy Kenzo sur le hit «Free Style».



La pochette de la nouvelle oeuvre.

Niekese signifie «en douceur», en lingala (langue parlée dans les deux Congo: Congo-Brazzaville et Congo-Kinshasa). Chanté dans les langues maternelles des artistes – en lingala (Congo) et en Baoulé (Côte d'Ivoire) –, ce tube appelle à rebondir «en douceur» des soucis du quotidien et des prises de têtes inutiles, pour continuer à profiter de la vie, en gardant toujours le sourire aux lèvres. Loin des tendances bling-bling et superficielles, le clip de «Niekese» est un condensé de charme et d'humour, 100% made in Côte d'Ivoire. Il montre une Afrique moderne, jeune, et urbaine, pleine de talents et de style. A voir et écouter sans modération!

- Crédits:
- Réalisation Clip: Kwame Code (Côte d'Ivoire)
 - Production: Shelby Production (Danemark/CIV), Syssi Mananga (Congo)
 - Paroles et mélodie: Syssi Mananga, Rico Amaj (Côte d'Ivoire)
 - Instrumental & Mix: Okay Funky (Danemark)
 - Studio d'enregistrement: David Tayorault (Côte d'Ivoire)
 - Habillage: Moses by Style, Ananine (Côte d'Ivoire)

«Vendredi des arts et des lettres»

Le polar «Meurtre au château du bois» de Patrice Biabé était à l'affiche

Grand lecteur de récits d'espionnage, c'est fort logiquement que Patrice Biabé a accouché, en 2015, d'un roman policier: «Meurtre au château du bois». Grâce auquel il a signé son entrée dans le cercle fermé des écrivains congolais. Paru aux Editions Hemar, dans la collection Hemar-Pol, ce polar était à l'affiche, le vendredi 15 janvier 2016, au C.f.r.a.d (Centre de formation et de recherche en art dramatique), à Brazzaville. Dans le cadre de la rubrique «Un jour, un auteur» du «Vendredi des arts et des lettres». Une initiative de l'Uneac (Union nationale des écrivains et artistes congolais), représentée, ce jour-là, au plus haut sommet, par son président, l'écrivain-ministre Henri Djombo. Qu'encadraient le directeur des Editions Hemar, le Pr Mukala Kadima-Nzuji, et l'ancienne directrice générale du livre et de la lecture publique, Mme Emma Mireille Opa-Elion.

«Meurtre au château du bois» est un ouvrage de 134 pages, subdivisé en 18 chapitres, que l'auteur dédie à sa fille, Dachinka Prime Déva. Ce roman met en action deux personnages principaux, Douzaïna Clâtre et Aïnata Klazere. Le récit, en résumé: un jour, Douzaïna Clâtre, fils et orphelin de riches parents, propriétaire d'une importante compagnie, rencontre Aïnata Klazere, une jeune femme au passé criminel, qui, après

avoir purgé une décade en prison, pour avoir commis un crime passionnel, retrouve, enfin, la liberté. De cette rencontre découle un mariage qu'un crime va exposer au regard inquisiteur de la police. Rusée, Aïnata parvient à dissimuler les preuves de sa culpabilité quant au meurtre commis sur son époux. Avec la découverte du cadavre de Douzaïna dans la piscine par les enfants qui jouaient dans le jardin, Max-X, l'inspecteur



L'auteur (au milieu), pendant la présentation du livre.

de police, est amené à reprendre les enquêtes entre-temps suspendues. Récidiviste, et usant davantage de ruse, Aïnata réussit à prendre les commandes du château qu'elle finira par brûler. Que pense Dieudonné Tshimanga, écrivain, critique littéraire, du premier fruit de l'esprit de Patrice Biabé? «Ecrit dans un langage simple, ce roman se lit et se donne à lire aisément. L'histoire se déploie de façon linéaire, et captive

le lecteur, au fur et à mesure que les faits se projettent, en aiguisant l'appétit du lecteur à connaître. Le récit se déroule de façon accélérée et le lecteur est parfois surpris par l'immédiateté historique. J'en veux pour preuve: l'entrée au château du bois d'Aïnata Klazere. Elle y est rentrée, un jour, y a vécu, s'y est mariée, et n'en sortira qu'après l'incendie qui l'a complètement ravagée. Bien avant tout cela, elle a eu le temps d'y commettre son crime», a-t-il commenté. Non sans avoir



De g. à dr: Emma Mireille Opa-Elion, Henri Djombo et Mukala Kadima-Nzuji.

jeté des fleurs à l'auteur, pour «avoir produit ce roman, qui est une œuvre de l'esprit. En tant que tel, il mérite notre admiration». Petit bémol: le critique littéraire a reconnu que la toponymie et la typographie utilisées par l'auteur l'ont laissé sur sa faim: les faits se déroulent en France, et les noms des personnages à consonance occidentale: Douzaïna Clâtre, Aïnata Klazere, Max-X, etc. «(...) L'auteur aurait pu choisir une typographie congolaise ou africaine tout court. La scène aurait pu se dérouler à Talangaï, ou à Bifouiti, à Tsambitso, ou à Bokoulboali, ou je ne sais où, mais au moins dans le Congo, ça nous aurait plus ou moins rattachés à l'Afrique et ainsi décrivant aussi les réalités proches de nos pays», a regretté Dieudonné Tshimanga. Qui



La couverture du roman. a félicité Patrice Biabé, pour «avoir apporté sa modeste contribution à la marche du roman policier africain».

V.C.Y.

REPUBLIQUE DU CONGO
 MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE
 PROJET FORET ET DIVERSIFICATION ECONOMIQUE (PFDE)

Avis d'appel d'offres national No.: 009/MEFDD-CAB/PFDE/AON/F/2016

1. Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu un crédit de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour contribuer au financement du Projet « Forêt et Diversification Economique (PFDE) et a l'intention d'utiliser une partie de ce crédit pour effectuer des paiements au titre du Marché de Fourniture et installation des équipements câblage réseaux cuivre (LAN) et fibre optique des bureaux du siège du Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable.

2. L'Unité de Coordination du Projet Forêt et Diversification Economique (PFDE) sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir et installer des équipements câblage réseaux cuivre (LAN) et fibre optique des bureaux du siège du Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable.

3. La passation du marché sera conduite par Appel d'offres National (AON) tel que défini dans les «Directives : passation des marchés financés par les Prêts de la BIRD et les Crédits de l'IDA» édition 2011, et ouvert à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Directives.

4. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en Français à l'adresse mentionnée ci-dessous contre versement d'un montant non remboursable de cent

mille (100 000) Francs CFA. La méthode de paiement sera: versement en espèces contre reçu auprès du Projet «Forêt et Diversification Economique». Le document d'Appel d'offres sera adressé par courrier express ou par voie électronique à tout soumissionnaire qui en exprime la demande et les frais d'expédition sont à sa charge.

5. Les offres toutes taxes comprises devront être soumises à l'adresse du PFDE ci-dessous au plus tard le 23 Février 2016 à 14 heures, heure locale de Brazzaville. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires présents en personne ou à distance à l'adresse du PFDE mentionnée ci-dessous le 23 Février 2016 à 14 heures 30 minutes. Les offres doivent comprendre une garantie d'offre d'un montant de 2,5 millions Francs CFA.

6. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Projet Forêt et Diversification Economique (PFDE)
 Quartier OCH, case J-142/V Moungali III-SOPROGI, Brazzaville
 République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 20 janvier 2016
 Le Coordonnateur du PFDE

Jacques OSSISSOU

CHAMBRE DEPARTEMENTALE DES NOTAIRES DE BRAZZAVILLE
 OFFICE NOTARIAL GALIBA
 Me Henriette Lucie Arlette GALIBA
 3, Boulevard Denis SASSOU-NGUESSO, Marché Plateau Centre-ville, vers ex-Trésor, ex-Hôtel de Police
 B.P: 964/Tél.: 05 540-93-13; 06 672-79-24
 E-mail: notaire_galihen@yahoo.fr/www.notairegaliba.com
 REPUBLIQUE DU CONGO

MAK AGENCE

Société à Responsabilité Limitée
 Capital social: 1.000.000 Francs CFA
 Siège social: Brazzaville, Rond-point Makélékélé, en face de la Commune
 RCCM: 15-B-6231
 REPUBLIQUE DU CONGO

INSERTION LEGALE

Aux termes d'un acte authentique en date à Brazzaville, République du Congo, du 10 décembre 2015, reçu par Maître Henriette L. A. GALIBA, Notaire titulaire d'un Office à la résidence de Brazzaville, enregistré le 14 décembre 2015 à la recette des impôts de Bacongo, sous folio 217/1, n° 2370, il a été constitué une société commerciale présentant les caractéristiques suivantes:

Forme juridique: Société A Responsabilité Limitée;

Dénomination sociale: MAK AGENCE;
Siège social: Brazzaville, Rond-point Makélékélé, en face de la Commune (République du Congo);

Capital social: Un Million (1 000 000) de Francs CFA, divisé en Cent (100) parts sociales de Dix Mille (10.000) Francs CFA chacune entièrement souscrites et libérées en numéraires;

Objet social: la société a pour objet, en République du Congo et, partout ailleurs à l'Etranger, les activités suivantes:

- * La vente des billets d'avion;
- * L'assistance dans la procédure d'obtention des visas;
- * Les opérations de transit;
- * Les opérations d'agence de voyage;
- * La location de tout véhicule motorisé ou non;
- * La logistique et le multiservice;

* Le commerce général des divers articles de voyage.

Durée: La durée de la société est de 99 ans, à compter de son immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier;

Apports en numéraire: Par acte notarié portant déclaration notariée de souscriptions et de versements reçu par Maître Henriette L. A. GALIBA, le 10 décembre 2015 et enregistré le 14 décembre 2015, sous folio 217/2, n°2371, les souscripteurs des parts de la société ont libéré, en intégralité, leurs parts sociales;

Gérance: Conformément aux résolutions du procès-verbal d'assemblée générale constitutive, Madame KAKOULA KADI née Ghislaine Edwige BOUZITOU a été nommée en qualité de Gérante, pour une durée indéterminée;

Dépôt au Greffe: Les actes constitutifs ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 16 décembre 2015, sous le numéro 15 DA 1160;

Immatriculation: La société a été immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, le 16 décembre 2015, sous le numéro 15 B 6231.

Pour insertion,
Maître Henriette L. A. GALIBA,
 Notaire

Etude Maître François Den LOUBOTA
 Notaire
 Immeuble Tour Mayombe, 2e étage, Entrée Principale
 Boîte Postale: 4315 - Téléphone: 05 748 99 64
 Pointe-Noire - République du Congo

INSERTION LEGALE

SOCIETE NOUVELLE D'INTERIM GABONAISE, en sigle SNIG

Société à Responsabilité Limitée
 Au Capital de Un Million (1 000 000) de Francs Cfa
 Siège: Boîte Postale: 2182, quartier Sassec, à côté du cadastre, Port Gentil, République du Gabon
SUCCURSALE DU CONGO
 RCCM n° CG-PNR-14 B 353

Aux termes d'une Assemblée Générale Ordinaire des associés de la société NOUVELLE D'INTERIM GABONAISE, en sigle SNIG, en date à Port Gentil, République du Gabon, du vingt et un octobre deux mille quinze, dont le compte rendu a été déposé au rang des Minutes de Maître François Den LOUBOTA, Notaire à la résidence de Pointe-Noire, enregistré à Pointe-Noire, le vingt-deux décembre deux mille quinze, folio 223/14, numéro 4371, il a été décidé, pour des raisons économiques, la mise en stand-by de la succursale du Congo

dont le siège est sis à Pointe-Noire, République du Congo.

Dépôt a été enregistré au Greffe du Tribunal de Commerce, sous le n° 15 DA 1761 du 31 décembre 2015.

Mention modificative au RCCM: MISE EN SOMMEIL DE LA SOCIETE, A COMPTE DU DECEMBRE 2015. Sous le N° M2/15-3118.

Fait à Pointe-Noire, le 11 janvier 2015

Pour avis,

Maître François Den LOUBOTA,
 Notaire

Maître Sandra Célia M'BATCHI DHELLO BOUBAG, Notaire à Pointe-Noire, en son Etude sise 357, Avenue Boulevard Charles De Gaulle (au-dessus de Super Sonic, face PARK N SHOP), Boîte Postale: 4003, Téléphone: (242) 05.523.85.38; 06.631.74.01.

INSERTION LEGALE

Le Notaire ci-dessus nommé a, suivant acte authentique reçu le dix décembre deux mille quinze, enregistré folio 216/29, n°9213, procédé à la création de la société présentant les caractéristiques suivantes:

Forme: Société A Responsabilité Limitée à caractère pluri-personnel;

Dénomination: «POUR LA SANTE»;

Objet: La société a pour objet, directement ou indirectement, en République du Congo et dans tous pays:

- Importation marchandises diverses, notamment les boissons;
- Commerce Général;

Et, plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant, directement ou in-

directement, à l'objet ci-dessus, et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement, le tout pour son propre compte ou pour le compte des tiers;

Capital: FRANCS CFA CINQ MILLIONS (5.000.000);

Siège: Le siège social est fixé à Pointe-Noire, n° 08, Rue de l'Hôtel de ville, à 150m de l'église Notre Dame;

Gérance: Par Monsieur Oleg CHYCHYKALO;

R.C.C.M: La société est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, sous le numéro CG/PNR/15 B 793.

Pour avis,

Le Notaire.

Confédération africaine de handball

Désormais les coupes "Denis Sassou Nguesso" et "E.L. Bongo Ondimba"!

Les coupes d'Afrique des nations de handball sont dotées, désormais, des trophées portant les noms de Denis Sassou Nguesso, pour la version masculine qui a lieu en ce mois de janvier, en Egypte, et d'Edith Lucie Bongo Ondimba, concernant l'épreuve féminine qui se déroulera, en décembre prochain, en Angola. Désormais, on ne parlera plus du handball africain sans se référer à l'actuel Chef de l'Etat congolais. Ayant promis de parrainer les coupes d'Afrique des nations, Denis Sassou Nguesso a concrétisé, samedi 16 janvier 2016, une de ses volontés en offrant à la CAHB (Confédération africaine de handball) deux trophées, l'un portant son nom, l'autre, celui de sa fille aînée décédée. En raison du grand intérêt qu'il manifeste toujours pour le sport.

Le président Denis Sassou Nguesso a remis les deux trophées au président de la CAHB, Mansourou Arémou, en présence du ministre congolais des sports et de l'éducation physique, Léon Alfred Opimbat, du secrétaire général de la CAHB, le Congolais Charles Omboumahou, et du président de la Fécohand (Fédération congolaise de handball), Henri Joseph Parra. Ce n'est pas la première fois qu'un Chef de l'Etat congolais parraine les deux prestigieuses compétitions de la CAHB. En 1976, le président Marien Nguabi, sollicité par l'instance



Denis Sassou Nguesso présentant un des deux trophées.

dirigeante du handball continental, accepta de donner son nom à ces deux compétitions qui, à l'époque, se disputaient au même moment dans un même pays. Et en février 1977, un mois avant sa mort, recevant feu Babacar Fall, président de la CAHB, il confirma son accord. C'est ainsi que ces compétitions furent baptisées "Challenge Marien Nguabi". Voici que vont entrer dans l'histoire mouvementée du sport africain, la

"Coupe Denis Sassou Nguesso" et la "Coupe Edith Lucie Bongo Ondimba". Un hommage de la jeunesse africaine à notre pays. Mais, surtout, à Denis Sassou Nguesso qui est souvent aux côtés d'elle et sait encourager la pratique sportive. Il veut que par le biais du sport l'unité africaine se fasse plus sûrement, dans la mesure où l'activité sportive est le domaine par excellence des milliers de jeunes. Concernant, particulièrement, la CAN

version féminine, le président Sassou Nguesso veut que soit perpétué à jamais le souvenir de sa fille aînée. Les deux trophées sont en or massif. A travers ses dons, l'Afrique constate l'attachement du Congo au développement du sport africain, en général, du handball, en particulier.

Jean ZENGABIO

Championnat national de football d'élite Ligue 1

Ça cogne! Ça craque!



Entre J.S.T et V. Club Mokanda: contrôle orienté de la poitrine d'Aristide Mouanou, meneur de jeu des Ponténégrins.

Résultats techniques.

J.S.T-V.Club Mokanda (0-0), Tongo F.C-Etoile du Congo (0-1), Nico-Nicoyé-F.C Kondzo (2-1), Pigeon Vert-S.M.O (0-2), J.S.P-A.S Cheminots (2-0), Inter Club-La Mancha (2-3), Munisport-Diables-Noirs (0-2), A.S.P-CARA (0-1), A.S.Kimbonguélé-A.C Léopards (0-3), Jeunes Fauves-Patronage Sainte-Anne (0-0).

Sans accroc, le championnat national d'élite Ligue 1 a atteint, en milieu de semaine, sa quatrième journée. Quatre matchs ont meublé, mercredi 20 janvier 2016, le début de cette journée: deux au Stade Massamba-Débat, à Brazzaville, deux autres, au Complexe sportif de Pointe-Noire, dans la capitale économique.

A Massamba-Débat, après le match de levée de rideau entre J.S.T et V.Club Mokanda de Pointe-Noire, ponctué par le score de parité (0-0) et un jeu insipide, l'Etoile du Congo a enregistré sa toute première victoire, aux dépens de Tongo F.C: 1-0.

C'est un petit but inscrit contre son camp par un défenseur de Tongo F.C, en l'occurrence Patrick Diluva, à la 17e minute de jeu, qui a décidé de l'issue de cette rencontre. Et pour lequel l'Etoile du Congo s'est battue, sans compter, pour le préserver contre vents et marées. Son infériorité numérique l'y a, semble-t-il, forcé, après l'expulsion de son libero, Tshimanga Mutamba, auteur d'une faute stupide, dans sa surface de réparation, ayant provoqué un penalty que, heureusement, pour elle, Oxy Makouala a manqué de transformer en but, le ballon étant détourné hors de sa cage par le portier stellien Pavhel Ndzila, à la 57e minute de jeu.

Mais, ce but et cette expulsion ont donné des ailes à l'Etoile du Congo et usé le Tongo F.C qui a, à la longue, sombré dans la précipitation. Aurait-il négligé les consignes de l'entraîneur Raphaël Mafoua? Il en a donné l'impression en concentrant l'essentiel de son jeu dans l'axe central où il s'est heurté à une défense musclée d'Etoile du Congo, du reste très solidaire. Les alliés de Tongo se sont défilés sans autre forme de procès. Et c'est bien dommage pour Tongo F.C.

Dans l'ensemble, le match fut assez équilibré au point que chaque équipe en domina la moitié du temps. L'Etoile du Congo s'est manifestée, surtout, en première mi-temps, Tongo F.C ayant contrôlé les quarante-cinq autres minutes. L'ennui pour lui avait pour nom nervosité et manque de réussite. Ses attaquants ont aussi pêché par excès de précipitation sur des ballons à leur portée. En les reprenant hors du cadre, ils ne pouvaient que digérer leur défaite.

A Pointe-Noire, en réussissant deux buts, l'un en première période de jeu, l'autre, en fin de partie, Saint-Michel de Ouenzé a fait l'essentiel, en déplacement, dans son match contre Pigeon Vert. De son côté, en levée de rideau, sur ce même terrain, Nico-Nicoyé a glané, lui aussi, comme l'Etoile du Congo, à Brazzaville, sa première victoire devant son public. Un match ouvert où le public a eu le plaisir de se lever trois fois, pour congratuler les buteurs. C'est un peu cela, le football (2-1). Jeudi 21 janvier, six matchs au programme. A Pointe-Noire, en premier match, les Diables-Noirs ont dompté Munisport dans son fief. Bien que mené

par 2 à 0, au bout de vingt-quatre minutes (buts d'Amour Loussoukou et Bermajin Kangou), Munisport gardait toujours le secret espoir de remonter le handicap. La déception était au bout... Car, le reste du temps ne changea en rien la situation. Et chaque minute qui passait, consommait en quelque sorte la défaite des Ponténégrins.

Au même moment, à Massamba-Débat, J.S.P arrachait trois précieux points à l'A.S Cheminots, grâce à Boliko Benie (68e) et Guy Mbenza (88e). Une victoire diversement fêtée à Poto-Poto.

Sur ce même terrain, La Mancha jubilait déjà, en menant par 2 à 0, à la mi-temps. Il a failli déchanter, en fin de partie, les militaires ayant rétabli l'équilibre à quinze minutes de la fin du match (2-2), avant de pousser un ouf de soulagement en marquant le but victorieux, dans le temps additionnel (2-3). Un match sans histoire, celui remporté par l'A.C Léopards de Dolisie, à Kinkala. Aux dépens de l'A.S Kimbonguélé (3-0). Des buts signés Tchoté (33e), Moïse Nkounkou (44e) et Widson Kalengu (81e). Le second match de Pointe-Noire a opposé l'A.S.P au CARA. Il a souri aux Aiglons, vainqueurs par 1 à 0. Autre résultat: le match nul (0-0), entre Jeunes Fauves et Patronage Sainte-Anne, au Stade Denis Sassou Nguesso, à Dolisie.

G.M.

Classement provisoire et officieux

1. Diables-Noirs (12 points/GD +8).
2. CARA (12/+4).
3. La Mancha (10/+5).
4. A.C Léopards (8/+6).
5. J.S.P (7/+4).
6. Patronage Sainte-Anne (7/+2).
7. Jeunes Fauves (6/+4).
8. A.S.P (5/0).
9. Etoile du Congo (5/0).
10. S.M.O (5/0).
11. Inter Club (5/0).
12. J.S.T (5/-1).
13. Nico-Nicoyé (4/-1).
14. A.S Cheminots (4/-3).
15. Munisport (4/-5).
16. Tongo F.C (3/-3).
17. F.C Kondzo (2/-4).
18. A.S Kimbonguélé (1/-5).
19. Pigeon Vert (1/-5).
20. V.Club Mokanda (1/-6).

Cyclisme

Dans la cour de la petite reine congolaise

Le cyclisme congolais va-t-il être relancé au sortir de son conseil fédéral tenu, dimanche 17 janvier 2016? Le programme d'activités proposé par le bureau exécutif de l'instance dirigeante de ce cyclisme, la Fécoicy (Fédération congolaise de cyclisme), le laisse penser.

Chaque ligue est tenue de démarrer, officiellement, ses activités sportives et administratives en ce mois de janvier, après la tenue du conseil fédéral qui a validé le programme d'activités, pour l'année en cours. S'en suivra, en février, les assemblées générales des ligues départementales, le principal objectif étant le renouvellement des instances dirigeantes.

Le premier regroupement des Diables-Rouges seniors et juniors, dans les deux versions, aura lieu en février et mars, à Brazzaville et Pointe-Noire, les deux bastions forts de notre cyclisme. Le but visé est l'amélioration des performances des coureurs cyclistes retenus.

Les championnats départementaux doivent se dérouler en avril, avec le soutien de la fédération et d'éventuels sponsors. Ils sont qualificatifs aux championnats nationaux, prévus en juin 2016, à Brazzaville. La Fécoicy envisage, par ailleurs, de participer à différents tours cyclistes internationaux, entre mars et octobre 2016. Concernant le perfectionnement des cyclistes, quatre d'entre eux seront sélectionnés, pour participer à un stage en Afrique du Sud, tandis que deux dirigeants fédéraux iront au Congrès de l'U.c.i (Union cycliste internationale), qui se déroulera, cette année, à Doha (Qatar).

Cette année sera celle du lancement du Tour cycliste du Congo. La période choisie est le mois d'août. Ce sera, naturellement, un tour par étapes: Brazzaville, Kinkala, Dolisie, Pointe-Noire, Dolisie, Madingou.

La clôture de la saison sportive est prévue en novembre, et la tenue du conseil de fin de saison, en décembre.

G.M.

CHAN 2016

La fête a commencé au Rwanda

Qui succèdera à la Libye, dernier vainqueur de la compétition, après la R.D.C, en 2009, et la Tunisie, en 2011? La question est sur toutes les lèvres, depuis le coup d'envoi de la 4e édition du Championnat d'Afrique des nations de football, le 16 janvier 2016, à Kigali (Rwanda). On le saura le 7 février 2016, jour de la finale.

En attendant, la compétition semble tenir toutes ses promesses. Les seize sélections nationales n'ont pas fini de démentir les pronostics. Les unes engrangeant des victoires, les autres se dégonflant à vue d'œil. Demain, elles ne seront plus que huit, puis quatre, puis deux...

Pays organisateur, le Rwanda a, d'ores et déjà, obtenu son ticket pour les quarts de finale, au terme de ses deux victoires glanées aux dépens de la Côte d'Ivoire et du Gabon. La Côte d'Ivoire pourrait l'escorter, mais rien n'est encore sûr, car le Gabon et même le Maroc sont placés en embuscade.

En rappel, les pays en lice sont: Rwanda, Côte d'Ivoire, Gabon et Maroc (Groupe A), RDC, Ethiopie, Angola et Cameroun (Groupe B), Tunisie, Guinée, Nigeria et Niger (Groupe C), Zambie, Zimbabwe, Mali et Ouganda (Groupe D).

G.M.

Les premiers résultats

- *Groupe A: Rwanda-Côte d'Ivoire (1-0), Gabon-Maroc (0-0), Rwanda-Gabon (2-1), Côte d'Ivoire-Maroc (1-0).
- *Groupe B: R.D.C-Ethiopie (3-0), Angola-Cameroun (0-1), R.D.C-Angola (4-2).
- *Groupe C: Tunisie-Guinée (2-2), Nigeria-Niger (4-1)
- *Groupe D: Zimbabwe-Zambie (0-1), Mali-Ouganda (2-2)

Djiri Cup 2016

La troisième édition de la "Djiri Cup" se déroulera, du 12 au 14 février 2016, à Brazzaville, a annoncé le comité d'organisation de ce tournoi des centres de formation et académies de football, au cours d'une conférence de presse tenue le jeudi 21 janvier. Y participeront des équipes de jeunes du Congo, de la R.D.C, du Sénégal, de la Côte d'Ivoire, du Gabon et de France. Nous y reviendrons.

GX INTERNATIONAL

- Express National International
- Fret Aérien & Maritime
- Douane & Transit
- Logistique

Notre devise
ALLER + LOIN

SERVICE COMMERCIAL

Pointe-Noire : Rond point Kasal (face au ccf)
Brazzaville : 01 Av Cardinal emile Biayenda (face à la Matrice)

Tel : (+242) 05 3010238 / 05 5501075
Tel : (+242) 05 5501071 / 05 5501073

Nos partenaires: UPS, SAP, etc.

PERSPECTIVES D'AVENIR
FONDATION

CONCOURS DES MEILLEURS PROJETS D'ENTREPRENEURIAT
Appel à candidatures

1^{ère} ÉDITION

Projets d'entrepreneuriat Social Projets d'entrepreneuriat Economique

Jeunes Congolais

Jeunes porteurs de projets

Jeunes de la diaspora

Agés de 18 à 35 ans

Retrait et dépôt des candidatures
16 Janvier - 05 février 2016

Proclamation des résultats
12 février 2016

Remise des prix
13 février 2016

Saisissez cette opportunité!

- Prix en numéraire de 3 à 5 millions FCFA
- Bourse d'accompagnement et d'incubation au sein de la Fondation Perspectives d'Avenir d'une valeur de 5 à 10 millions FCFA

POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONTACTEZ-NOUS :
Au 4^{ème} Etage immeuble YOKA Bernard Rond-Point de la Coupole, Centre-ville, Brazzaville, Congo
Tél: (+242) 222 81 20 20
Email: info@perspectivesavenir.org / Facebook: fondationperspectivesavenir / www.perspectivesavenir.org

Etude de Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA
Notaire,
46, avenue William Guynet, Immeuble Galerie Marchande de l'ARC, 1er étage
Centre-ville - Brazzaville
E-mail: lockmaf@yahoo.fr/B.P.1542/Tél.: 05 556 06 19/06 666 26 82
BRAZZAVILLE - REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS DE CONSTITUTION D'UNE SOCIETE COMMERCIALE
«STAR AFRICA»

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital de UN MILLION (1 000 000) de Francs CFA
Siège social: zone fret Maya-Maya, Brazzaville
(République du Congo)

Suivant acte authentique en date à Brazzaville du treize janvier deux mil quinze (13/01/2015), reçu par Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA, Notaire, portant statuts d'une Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle dénommée: «STAR AFRICA», enregistrée aux recettes des impôts de Ouenzé, le vingt et un décembre deux mil quinze (21/12/2015), folio 224/3 n° 1556, il a été constitué une société commerciale dont les caractéristiques sont les suivantes:

Objet social: La société a pour objet, tant au Congo qu'à l'étranger:
- Achat et vente de ciment, farine, riz, huile alimentaire, sucre;
- Fruits, légumes et divers;
- Import et export;
- Commerce général.

Dépôt légal: Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Brazzaville, enregistré en date à Brazzaville du cinq janvier deux mil seize (05/01/2016), sous le numéro 16 DA 2;

Immatriculation: La SARLU «STAR AFRICA» a été immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le numéro RCCM CG/BZV/16 B 6248 du cinq janvier deux mil seize (05/01/2016);

Forme sociale: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU);

Associé unique:
• Monsieur ONDAYE Michel.

Capital social: Le capital social est fixé à la somme de UN MILLION (1 000 000) de Francs CFA. Il est divisé en Cent (100) parts de Dix Mille (10.000) Francs CFA chacune, souscrites et libérées en totalité;

Siège social: Le siège social est fixé à Brazzaville, zone fret Maya-Maya (République du Congo);

Pour avis,
Maître Ch. Josiane LOCKO-MAFINA

OFIS store Shopping. No limit.

Ordinateur GX 760*
+
Imprimante HP 1515

STOCK LIMITÉ

145.000^{FCFA} HT




* Reconditionné

LibreOffice + Antivirus Microsoft
The Document Foundation Offered

01 600 00 00 | Bd Sassou Nguesso, MPILA (En diagonale CFAO)

Office de Maître Jean Bertin SELA, Notaire,
titulaire d'un office notarial, sis 101, rue Lamothe
Immeuble NKOUNKOU Fils, 1er étage, Plateau Centre-ville, B.P: 13665,
Tél : (00242) 06.666.91.71/22.612.81.16/Brazzaville

ANNONCE LEGALE
Société «CFA EXPRESS»

Société à responsabilité limitée/Au capital de cinq millions (5.000.000) de F. CFA,
Siège social sis à Brazzaville/50, rue Mbama, Makélékélé, République du Congo

Suivant acte authentique, en date à Brazzaville du vingt-quatre novembre deux mil quinze, reçu par Maître Bertin SELA, Notaire, dûment enregistré à Baongo, le vingt-sept novembre deux mil quinze, sous le folio 207/1 n°2254, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes:

Forme: Société à responsabilité limitée;
Objet:
- Créer une source de capital de l'octroi des crédits à taux d'intérêt modéré ou bénéfice des tiers;
- Assurer les transferts de fonds sur les réseaux nationaux et internationaux, ainsi que toutes opérations de change manuel;
- Développer le crédit populaire;
- Réaliser, généralement, toutes opérations normales et accessoires ou connexes entrant dans le cadre légal des activités des établissements de micro finance de première catégorie.

Dénomination: Société «CFA EXPRESS» SARL;
Siège social: sis à Brazzaville, 50, rue Mbama, Makélékélé;
Capital social: Cinq millions (5.000.000) de F. CFA, divisés en cinq cents (500) parts de dix mille (10.000) F. CFA chacune, numérotées de 1 à 500, entièrement libérées et attribuées à chacun d'eux;
Gérance: Monsieur MILLANDOU Aristide Laurent a été nommé Gérant Statutaire de ladite Société;
Registre de commerce: Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Brazzaville, le trois décembre 2015, sous le n°15DA1114 et le RCCM, sous le n°CG/BZV/15 B 6206.

Pour avis,
Maître Jean Bertin SELA

NÉCROLOGIE

NDINGA-NGOMA John, journaliste à LA SEMAINE AFRICAINE, NKOUNKOU Alphonse, BOUANGA Berthe, MALONGA Agrippa, MALONGA BANZOUZI Tahire ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances, la disparition de leur neveu, fils et frère, le nommé MALONGA MVOUKA Hubert Fortuné. Décès survenu le 18 janvier 2015, à Pointe-Noire, des suites d'une maladie. La veillée mortuaire se tient au domicile du défunt, sis au quartier Mawata, en face de l'église kimbanguiste. L'inhumation aura lieu, le lundi 25 janvier 2016, au cimetière de Vindoulou.

PAIX A SON ÂME !





MESSAGE DE VŒUX PALF

Le PALF vous souhaite une bonne et heureuse année 2016. Qu'elle soit, pour vous et vos familles, une année de succès. Investissons nos énergies sur l'avenir de l'humanité. Soyons des agents de survie et non de l'extermination de l'écosystème. Veillons, avec abnégation, sur ce patrimoine commun.

Le PALF compte sur votre prise de conscience aussi bien individuelle que collective.

Le noble combat des femmes congolaises: constatations et perspectives

Les remous sociopolitiques, qui secouent depuis quelque temps le Congo-Brazzaville, augurent des lendemains tristement funestes. Cet état de choses fragilise davantage les plus vulnérables, en l'occurrence les femmes qui, comme de coutume, payent un lourd tribut en pareilles circonstances. Raison de plus, pour elles, par un éveil de conscience propulsif, de prendre en main leur destin, en massifiant intelligemment leur combat de toujours. Sur cette lancée, les femmes congolaises sont susceptibles de mener des actions dignes d'admiration, et de tenir le haut du pavé. Partant, il paraît judicieux de faire des constatations sur ce combat, puis d'en cerner les perspectives, afin de mieux appréhender son impact.

Des constatations lugubres: entre stagnation et régression

De tout temps, au Congo-Brazzaville, les femmes peinent à se frayer une place au soleil, nonobstant les aptitudes, intellectuelles ou manuelles élevées, dont quelques-unes d'entre-elles peuvent faire montre. Toutes les autres femmes, qui constituent sans doute la majorité, subissent des discriminations de tous genres, et surtout liées au genre, bien entendu féminin. D'où le noble combat qui est bravement engagé, de longue date, par elles pour acquérir les droits, qui leur sont injustement déniés.

Pourtant, les gouvernements, qui se sont succédé, ont toujours prôné, quelquefois par des textes de lois, l'émancipation de la femme, l'égalité des chances ou encore l'égalité entre l'homme et la femme, etc. Et comme un effet de mode, actuellement, c'est la parité homme-femme, qui est partout célébrée à tue-tête.

Au regard de la condition féminine au Congo-Brazzaville, il y a lieu de se demander qu'ont servi et valent aujourd'hui tous ces apothéogèmes, ou simplement ces slogans à répétition. D'entrée de jeu, nul ne peut contester que les femmes congolaises ont acquis des droits, qui témoignent évidemment d'un changement notable, depuis l'époque coloniale jusqu'à maintenant. Il est également incontestable que ces droits acquis, non seulement ne sont pas toujours librement exercés, mais ils deviennent insignifiants, compte tenu des exigences du monde moderne.

De tous les droits qu'ont pu obtenir, depuis une éternité, les femmes congolaises, singulièrement le droit de se scolariser, de travailler et de choisir son conjoint, la situation a stagné comme si le moment n'était pas encore venu, pour accorder plus de droits aux femmes, quand bien même ces dernières les revendiquent sans cesse. Par exemple, malgré le combat mené contre la polygamie, qui est légalisée jusqu'à quatre épouses pour un homme, son abolition a été renvoyée aux calendes grecques. Lorsqu'il est évoqué des libertés de la femme en phase avec le modernisme, les sexistes s'appuient sur les us et coutumes, pour justifier cet état de fait. Pour les femmes congolaises en général, et les féministes en particulier, le statu quo devient ahurissant, étant donné qu'on assiste même à une certaine régression. En effet, il y a des femmes qui sont à la merci de leurs supérieurs hiérarchiques, auxquels rien ne peut être refusé, au risque de subir continuellement sermons et châtements, pouvant aller jusqu'à un licenciement abusif, sans aucun recours fiable. Par des mécanismes de piston ou de copinage, aux contreparties avilissantes, certains pro-



Par Gisèle Goulou.

mille, dans le foyer conjugal, en milieu professionnel, et parfois dans des lieux publics, les règles de défense, de protection et de sanctions sont loin d'être à la mesure des délits commis. Dans ces conditions, les femmes congolaises pourraient être en proie à un doublement de risques de violence. Lorsqu'un homme se croit tout permis, pour avoir épousé une femme, après s'être acquitté de ses obligations pécuniaires envers sa belle-famille, notamment la dot, celui-ci se comporte comme un maître avec son esclave. Il s'octroie alors le droit de violer son épouse, car il s'agit bien d'un viol lorsque celle-ci n'est pas consentante. Des fois, il ne s'empêche pas de la battre, même devant les enfants, et rien ne peut lui arriver, parce qu'il s'adapte le droit d'imposer sa loi chez lui. C'est le cauchemar que vivent de nombreuses femmes, à cause de leur dépendance financière. Au pire des cas, non seulement, elles ne se défendent point, mais au contraire, elles prennent la défense d'un tel homme, en cas d'intervention par un tiers, comme si elles étaient atteintes du syndrome de Stockholm, jusqu'au jour où elles risquent de passer de vie à trépas. C'est ainsi que des femmes battues et résignées ont malheureusement laissé des orphelins, donnant du fil à retordre à la société congolaise. De tels hommes, qui sont en réalité de sacrés misanthropes, ne devraient-ils pas, pour mériter leur liberté, être d'abord internés dans un cabanon ou incarcérés dans un cachot ? Le harcèlement sexuel, les viols, les atteintes à la liberté, les humiliations, les privations et d'autres maux, dont souffrent les femmes, sont devenus si banals, qu'on croirait se perdre dans la nuit des temps. À cet obscurantisme, qui est nûment une régression, on peut adjoindre la difficulté qu'ont certains hommes d'accepter l'autorité des femmes, pire encore d'avoir tant soit peu de l'estime pour elles, car ils les considèrent avant tout comme le sexe faible, peu importe leur statut. Ce qui témoigne formellement de la misogynie. Toutes ces stupidités devraient être combattues et occultées par l'apologie des valeurs morales, qui accordent une place de choix aux femmes congolaises. Concurrentement, ces femmes devraient agir, de manière structurée, populaire si nécessaire, pour faire plier les décisionnaires, pour pourquoi pas parvenir à créer des conditions requises pour leur épanouissement tous azimuts.

Des perspectives engageantes: entre évolution et révolution

À n'en point douter, les femmes congolaises aspirent

à la liberté et à une évolution, en harmonie avec le temps. Il se trouve que le monde a évolué, et continue d'évoluer. Vouloir s'affirmer par la force ou s'agripper à des biens temporels, c'est autant rétrograde que nuisible, car on échafaude inlassablement les ingrédients d'un remue-ménage, dont on ne saurait dompter les débordements. Ne pas suivre cette évolution, c'est ramer à contre-courant, jusqu'à un point où on risque de perdre tout contrôle, si on ne se ravise pas à temps. Malgré les discriminations dont elles pâtissent, les femmes congolaises sont de plus en plus cultivées, informées et instruites. Aidées par les nouvelles techniques d'information et de communication, elles ont assimilé des concepts leur permettant d'aborder avec objectivité la situation sociopolitique délétaire dans leur pays, qui est étroitement liée à la leur, en tant que femmes. A l'occasion, elles n'hésiteront pas à prendre clairement position, dans leur intérêt et celui du peuple, dont elles font partie. Même les femmes, qui ne sont jamais allées à l'étranger, et qui n'ont pas eu un cursus universitaire, se sont néanmoins adaptées à la mondialisation, qui est venue à elles, de diverses manières. Il devient alors rarissime de trouver des moutons de panurge, lorsque la réalité diffère de la propagande.

Pour nombre de femmes congolaises, la duperie rémanente, qui est devenue surannée, a déjà connu ses heures de gloire. Maintenant, le temps est à la prise de conscience et à la réflexion sur les perspectives d'ascension sociale pour la gent féminine. Le noble combat des femmes congolaises sur le terrain est galvanisé par leurs échanges enrichissants avec les femmes congolaises de la diaspora, en particulier la diaspora congolaise en occident.

Assurément, les séjours occasionnels ou permanents des femmes congolaises en occident, ont façonné ces dernières, qui ont développé certains réflexes, par des processus cognitifs, leur ayant apporté de l'eau au moulin dans ce noble combat pour la liberté, l'autonomie, la dignité, le respect et la promotion de la femme. Dans cette évolution des mentalités, force est de constater que ce combat est en train de franchir un nouveau cap. À l'instar des mouvements féministes en occident, et leurs actions médiatisées, la tendance est à la fédération des associations, organisations et mouvements de femmes, afin de procéder à la synergie de toutes ces énergies, dans le dessein de faire bouger les lignes. Conscientes de pouvoir constituer une majorité, à laquelle pourraient se joindre des hommes justes et progressistes, les femmes congolaises, de par la voix de certains leaders d'opinion, projettent de conduire des actions remarquables, devant aboutir au résultat escompté, à savoir la promotion de la femme dans les domaines divers et variés, bannissant ainsi les discriminations d'antan. Parallèlement, ce potentiel qui découle de ces femmes, essentiellement par leur supériorité numérique, devrait être mis au service des causes justes et des plus démunies, pour pallier progressivement les inégalités et injustices sociales.

Au demeurant, d'aucuns estiment que l'ascension des femmes au sommet de l'État ou des grandes entreprises publiques ou privées, prend trop de temps. Aussi, préconisent-ils la discrimination positive, au profit donc des femmes, par le mécanisme

des quotas. Cependant, cette alternative comporte des effets pervers, qui pourraient conduire à mésestimer celles-ci et à pervertir leur promotion. À l'opposé, la parité homme-femme paraît plus équitable et séante. De ce fait, les femmes congolaises devraient davantage oser postuler à des postes de responsabilité, y compris dans des domaines de technicité ou technologie hautement élevées. Elles pourraient s'inspirer, du reste, de Marie Curie, qui a été nobélisée en chimie et en physique, un fait exceptionnel dans deux disciplines scientifiques distinctes, de surcroît à une époque, où les femmes n'avaient que très peu de droits et de moyens. Et naguère, pour promouvoir l'autonomisation des femmes en Afrique, la compagne aérienne éthiopienne a effectué un vol international aller-retour avec un personnel exclusivement féminin, des préparatifs de vol sur sol, des services des douanes et de l'immigration, jusqu'à l'équipage.

Sur le plan politique, les femmes congolaises devraient s'engager massivement, et faire connaître explicitement leurs doléances, en s'y impliquant au point d'ambitionner leur accession aux hautes instances, où se décident les grandes orientations nationales. Des-

centre dans l'arène requiert des qualités particulières, car le monde politique peut parfois être cruel et ingrat. Le courage, la compétence, l'intelligence, le sens du devoir et des responsabilités, l'ambition, la loyauté, l'abnégation et la probité morale s'avèrent être nécessaires, pour pousser ces femmes politiquement engagées à se muter graduellement en sommités. Comme en leur temps, la reine Ngalifuru et Kimpa Vita, dans la sphère politique, se forment des femmes congolaises possédant le pouvoir de drainer des masses, pour l'édification d'une nation solide, en magnifiant les valeurs républicaines. Hormis les qualités susmentionnées, ce sont le volontarisme et une organisation rigoureuse, qui feraient la différence entre ces femmes. Qu'elles soient ou non, diplômées ou mariées, toutes ont leur chance de succès.

L'impact du noble combat des femmes congolaises se révèle être notable, tellement les enjeux sont de taille, pour la démocratie, la liberté et le progrès. À l'approche de l'année 2016, qui pourrait être le début d'une période charnière, pour un nouveau paradigme, devant porter les femmes congolaises aux nues, on ne peut que leur souhaiter la meilleure des chances.

Gisèle Patricia GOULOU

L'esprit d'un chef: un chef reste chef jusqu'à la fin des temps

Les vertus du chef

Les «Grands» que nous avons aimés et respectés dans notre jeunesse avaient beaucoup d'ascendant sur leurs congénères, ces progressistes, dont les discours laissaient croire qu'ils faisaient progresser la situation dans les domaines de l'éducation, de la médecine, du logement, etc. En 1965, les ratios de l'éducation et de la santé sont encore les meilleurs de l'Afrique noire. A cette époque le problème du logement reste mineur du fait de la solidarité familiale. Les années 90 ayant été marquées par de graves troubles sociaux, chacun s'attend à ce que le chef prenne la mesure de garantir et de rétablir les équilibres rompus. Tout homme a le droit de vivre dans la paix et la justice. Un chef se doit donc d'être proche des préoccupations des citoyens.

Petite leçon d'histoire

Je revisite l'histoire américaine, pour me persuader qu'à situation exceptionnelle, des mesures exceptionnelles peuvent aller à rebours des lois écrites par les hommes. Les lois sont soumises à être changées pour s'améliorer. C'est ce que l'histoire nous apprend du parcours du président Franklin D. Roosevelt, seul président des Etats-Unis d'Amérique à avoir été élu pour quatre mandats, malgré la limitation implicite à deux mandats établie par George Washington, le premier président.

En 1932, il est élu à la présidence des Etats-Unis. Il doit prendre en charge un pays durement affecté par la crise économique de 1929. En 1936, il est réélu pour continuer l'action et le programme de relance de l'économie et de la lutte contre le chômage. En 1940, le parti démocrate investit Roosevelt pour être candidat à un troisième mandat présidentiel, afin de diriger tout l'effort de guerre contre le Japon et l'Allemagne nazie.

L'année 1944 marque sa réélection pour mettre fin à la deuxième guerre mondiale.

En guise de conclusion, je rappellerai les devoirs d'un souverain:

- veiller à l'intégrité du territoire;
- mettre fin aux conflits armés;
- poursuivre l'œuvre de reconstruction nationale, dans la paix.

Aussi, le président Franklin D. Roosevelt disait-il: «La seule limite à notre épanouissement de demain sera nos doutes d'aujourd'hui». Sachons garder confiance en l'avenir.

Docteur Ferdinand YEMO
Anesthésiste-Réanimateur
Paris (France)

BUROTOP IRIS 

un Mate 7 Gold



.Double SIM 4G
 .Empreinte Digitale
 .Caméra HD 13Mp
 .Processeur Octa-core 1GHz
 .RAM 2Go
 .Mémoire 32Go

Garantie 1 an

Burotop Iris, distributeur exclusif de Huawei au Congo

Prix exceptionnel

299 000 FCFA ht

www.burotopiris.com *La grande classe*

4 Avenue FOCH - Brazzaville - Tel: 05 5777 888 - 06 669 60 60
 Avenue Moe Katt Matou - après Rond Point Kassai - Pointe-Noire - Tel: 04 453 53 53 - 05 605 60 56

BUROTOP IRIS 
 www.burotopiris.com

LAPTOP DELL

à **199.000** FCFA ht seulement !



.Processeur Dual Core à 1.4 GHz
 .Disque dur : 500Go
 .Freedos
 .Ecran 15.6"

4 Avenue FOCH - Brazzaville - Tel: 05 5777 888 - 06 669 60 60
 Avenue Moe Katt Matou - après Rond Point Kassai - Pointe-Noire - Tel: 04 453 53 53 - 05 605 60 56

BUROTOP IRIS 

Tablette Huawei 3G T1



Garantie 1 an

Rendez-vous chez Burotopiris, votre distributeur exclusif de Huawei au Congo

à seulement **99.000** FCFA ht


- * Ecran : 7"
- * Epaisseur : 8.5 mm
- * Processeur : Quad core 1.2 Ghz
- * Mémoire RAM : 1GB
- * Mémoire : 8GB extensible
- * Caméras : avant et arrière
- * Système : Android 4.4 + Huawei Emotion UI 3.0

www.burotopiris.com

4 Avenue FOCH - Brazzaville - Tel: 05 5777 888 - 06 669 60 60
 Avenue Moe Katt Matou - après Rond Point Kassai - Pointe-Noire - Tel: 04 453 53 53 - 05 605 60 56

BUROTOP IRIS
 www.burotopiris.com

Ordinateur de Bureau Reconditionné
 + imprimante HP 1516 multifonction couleur



Windows installé
 Compatible ANDROID/APPLE

à **99.000** FCFA/HT

*Prix HT/Cette offre est réservée aux particuliers et dans la limite du stock disponible.

4 Avenue FOCH - centre ville - Brazzaville / Tel: 05 5777 888 - 06 669 60 60
 Avenue Moe Katt Matou - après Rond Point Kassai - Pointe-Noire - Tel: 04 453 53 53 - 05 605 60 56